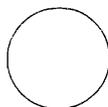


# Solidarité contre l'Exclusion

## Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !  
ROUGE = c'est le dernier !

# Edito

## Violences

Rackets, bagarres, insultes, agressions... La violence envahit les cours de récréation, les salles de classes... Lorsqu'elle est relatée par les médias, elle y apparaît souvent comme le fait de jeunes, isolés, « en mal de vivre ». Cette violence pourtant est bien plus structurelle qu'on ne veut la présenter.

Nous pensons que cette violence vécue à l'Ecole est en fait la face émergée d'une violence bien plus insidieuse, celle d'une société néo-libérale dont les mécanismes d'exclusion naissent dans la société et se renforcent à l'Ecole.

L'Ecole est désormais incapable d'offrir des chances égales à tous : son organisation, ses moyens ne le lui permettent plus. De plus, le contexte économique et social basé sur la rentabilité et la concurrence, excluant de plus en plus des pans entiers de la population, ne permet plus à l'Ecole d'éveiller les jeunes au désir de participer à cette société.

Ce système économique qui fait de l'homme un loup pour l'homme, n'engendre que violences, intolérances et diktats. Dès lors, pourquoi l'Ecole échapperait-elle à cette tourmente ?

Licenciements massifs à Clabecq, Renault, Levi's ... Violence faite à des milliers de familles se retrouvant dans la précarité et l'angoisse du lendemain, tous sacrifiés sur l'autel du Grand Marché !

Leur riposte, leur colère, est aujourd'hui jugée, criminalisée, marginalisée dans un procès, qu'on ne veut surtout pas public. Le débat de société à propos de notre Société n'aura pas lieu !

Selon nous, ce sont les mêmes impératifs budgétaires qui organisent, aujourd'hui, l'Ecole. Depuis les restrictions de Val Duchesse en 1990, ce ne furent que coupes sombres dans les moyens financiers et humains de l'Ecole. C'est dorénavant un enseignement à deux vitesses qui est proposé aux jeunes. Les Ecoles de Discrimination Positive (c.à.d. celles qui accueillent les jeunes issus essentiellement des classes populaires et immigrées), par leur existence même, témoignent de cette dualisation. Ce sont ces écoles-là, véritables poudrières, qui font la une de nos journaux.



Comme pour les ouvriers de Clabecq, les autorités tentent de marginaliser les faits en apportant des solutions au cas par cas, alors que les réponses devraient être globales. Traiter chaque cas de violence isolément, en marginalisant le jeune et en le déférant devant la justice, c'est répondre par des moyens répressifs et sécuritaires. Juger la violence d'ouvriers excédés par des licenciements arbitraires, c'est réduire la lutte ouvrière à une querelle de délinquants ...

Tous ces sursauts de révolte naissent de l'injustice créée

## Nous vous invitons à une assemblée générale :

le mardi 5 janvier 99

de 19h30 à 22h

à la CNE - 176, Chaussée de Haecht - 1030 Bruxelles.

### A l'ordre du jour :

- **petit rappel de l'historique du collectif**, à l'attention des nouveaux membres.
- **rôle du bureau du collectif :**
  - \* présentation du cadre de la fonction et motivation de notre décision du 10.11;
  - \* point de vue de Claire André ;
  - \* procédure pour le recrutement des candidatures.
- **perspectives pour 1999 :**
  - \* relecture du projet de statuts et de règlement d'ordre intérieur;
  - \* décision sur le moment du vote des statuts de l'asbl (AG statutaire);
  - \* priorités de travail pour 1999 (voir pistes évoquées à l'AG du 3.10).

<b>Collectifs chômeurs</b> .....	<b>p 3 à 6</b>
Lieu de parole - Ixelles (Emmanuelle Nkoyée et Claire André)	3
Mouvement de chômeur(se)s de Bruxelles (Françoise Bolle)	5
<b>Témoignages</b> .....	<b>p 7 à 20</b>
La voix des sans papiers (Mohamed Chetioui interviewé par Rosa Navarro)	7
Créer sa propre entreprise quand on est chômeur... une gageure (interview de Latifa Gadouche par Brigitte Poulet)	8
Echos des Marches européennes	12
Echos de Flora : JUMP, un outil de sensibilisation (Marie-Rose Clinet)	13
Echos de EAPN (European Poverty Network) (Léopold Vereecken et Brigitte Poulet)	15
Echos de ATD : Sortir de l'inactivité forcée	17
Echos des Equipes populaires : Un nouveau contrat pour la solidarité	18
<b>A lire...A débattre</b> .....	<b>p 21 à 37</b>
Le Front des Sans domicile fixe.	
2ème partie de l'interview de Jean Peeters par Anne-Marie Raison	22
L'activation des chômeurs par les allocations de chômage (Felipe van Keirsbilck)	24
Allocation universelle ou salaire universel ? (Monique Van Dieren)	
Synthèse de l'intervention de Mateo Alaluf à la Marlagne	29
Les Comités Blancs : vers l'an III (Aliné Dhavré)	32
Du projet au changement de vie (Christian Lestienne)	35
<b>Action</b> .....	<b>p 37</b>
La coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles mobilise (Claire André)	37

par une politique du tout à l'économique, qui produit une société divisée entre ceux qui ont accès à l'emploi, à la consommation, à un enseignement de qualité, et ceux qui en sont exclus.

Demain, les différents partis feront connaître leur programme pour les élections : quelles solutions proposeront-ils ? La démocratie ne pourra survivre qu'en changeant de cap, par la répartition de l'emploi et des revenus, en se donnant comme objectif une réelle égalité des chances.

Il est grand temps que parents, travailleurs,

enseignants... bref, que les citoyens qui ne veulent pas vivre dans un monde totalitaire dominé par la pensée unique, s'unissent pour dénoncer cette tyrannie en marche.

Il est grand temps que les responsables de la Cité réorientent leurs choix politiques afin que l'humain redevienne le centre de leurs décisions.

**Sonia Bonkowski,**  
enseignante au campus St Jean,  
à Molenbeek (Bruxelles)



Plantu : «Bonne année pour tous (1985)»

# Lieu de parole du Collectif

## Ixelles : des nouvelles fraîches

Emmanuelle  
Nkouyée,  
complété par  
Claire André.

Personnes de  
contact :  
Stéphane  
Roberti au  
02-644.17.59  
ou Claire  
André au  
02-479.39.82.

Et oui, pour ceux et celles qui ne le savent pas encore, il existe à Bruxelles et plus particulièrement à Ixelles un lieu de parole. Cet espace de rencontres s'est trouvé un public. Les participants mettent en avant la convivialité, le fait qu'il y a une place pour chacun, que tous peuvent s'exprimer quand ils le veulent ou simplement écouter pour s'informer. Les activités ne sont pas imposées et chacun peut amener ses idées et ses centres d'intérêts.

### Le calendrier de novembre et de décembre a été riche en événements.

**Le 3 novembre**, Francine Schiettecatte, de la Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen est venue nous entretenir des **visites domiciliaires**. Elle nous en a expliqué les fondements légaux, et nous a expliqué comment nous pouvions réagir par rapport à ces contrôles. La salle comble était attentive et les questions ont « fusé » tant ce sujet soulève, parmi les participants du lieu de parole, de vives émotions et contestations.

De nombreuses idées d'actions ont été évoquées pendant cette réunion, notamment l'idée d'une action contre le prix exagéré du téléphone dans les cabines Belgacom. Si vous voulez y participer, contactez Benjamin, au 648.61.39 (Equipes Populaires).

Le mardi **1<sup>er</sup> décembre** est arrivé **en chansons**. Irène Deneuille et Michèle Chopard nous ont parlé **d'exclusion** en chansons !

La chanson a servi de moyen pour susciter la parole et les commentaires des participants. En effet, la chanson peut faire pleurer, rire ou aider à prendre conscience du monde dans lequel nous vivons. Les artistes nous ont montré les différentes causes et facettes de l'exclusion et nous ont également parlé des valeurs humaines qui doivent prévaloir.

Plusieurs participants ont relevé l'importance des mots que l'on emploie soit pour qualifier l'autre, soit pour se qualifier soi-même.

Le mardi **8 décembre**, Michel Renoird est venu parler de **l'ONEM** aux participants du lieu de

### OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI CARTE DE CONTROLE C 3 A



Lors de la réunion du **17 novembre**, les participants se sont retrouvés pour une rediffusion de l'émission « Autant Savoir » consacrée à la **fête du premier mai**.

La fête du travail, dit-on ! Quel sens cela a-t-il pour la masse des chômeurs, minimexés et autres sans-emploi qui en sont privés ? Différents thèmes ont été abordés : la place du travail dans la société, le statut de cohabitant, l'allocation universelle...

Les participants ont relevé que l'émission ne montrait pas les chômeurs comme des « paresseux » comme c'est souvent le cas.

parole, auquel s'était joint pour l'occasion le groupe des 4 jeudi initié par Benjamin.

Quelle est cette « nébuleuse » ? Orbem, Onem, Carrefour formation... Les participants ont assailli l'interlocuteur de questions afin de mieux comprendre le système institutionnel. Des situations personnelles ont également été l'objet de questions.

La réunion du mardi **15 décembre** a été consacrée aux **problèmes de l'énergie**.

Isabelle Schockaert et Pascale Degryse, membres de la Coordination gaz-électricité-eau

de Bruxelles, sont venues nous entretenir des problèmes d'endettement occasionnés par les factures de gaz et l'électricité, de l'ordonnance concernant l'électricité prévoyant qu'on ne peut couper les compteurs qu'avec l'accord du juge et de la regrettable absence d'une telle ordonnance concernant le gaz. Le gaz, l'eau et l'électricité sont des biens vitaux et il est important que tous nous puissions y avoir accès.

Une directive européenne (96/92) sera très prochainement transposée en droit belge, dans le cadre de la libre concurrence en Europe. La Coordination craint que cela signifiera une augmentation des prix pour les consommateurs, la disparition des droits minimum de gaz et d'électricité, et un manque de transparence en ce qui concerne les décisions énergétiques (atteintes à l'environnement, etc...).

### **Les mois à venir apporteront eux aussi de nombreuses et intéressantes réunions**

**Le mardi 5 janvier** : attention, pas de lieu de parole ; il y aura ce jour **Assemblée générale du Collectif** (19h30, CNE, 176 Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles). Vous y êtes les bienvenus.

**Le 7 janvier à 18h30**, les participants du lieu de parole sont invités par les Equipes Populaires à une information sur l'**accès aux soins de santé**. Mr. Jean-François Heinen, responsable pour Bruxelles du secteur social, viendra répondre aux questions.

Le sujet du **lundi 11 janvier** (ou 13, à confirmer) sera **les plans pour l'emploi**. « Les ravages de la Miet : de l'Europe à la Belgique ! » ou comment les chômeurs de longue durée vont se transformer en minimexés.

La réunion du **mardi 19 janvier** sera consacrée à **la mobilité**. On y abordera la question du prix des transports. Comment faire pour que tous puissent se déplacer ?

Le **mardi 2 février**, nous parlerons de la **spéculation financière** (qu'est-ce que la spéculation financière, quelles sont ses conséquences, comment pouvons nous agir en la matière en tant que citoyen ?...). Un spectacle théâtral est organisé dans le cadre de la campagne contre la spéculation financière, initiée par Vivre Ensemble. Le jour et l'heure de ce spectacle vous seront confirmés en contactant Claire André ou Stéphane Roberti (voir plus haut).

Toujours en février, **la politique du logement**, et plus particulièrement du logement social, à Bruxelles sera abordée. Date à confirmer.

Alors, cette brève description vous a enchanté ? Vous désirez y participer ? N'hésitez plus, venez rejoindre les participants au lieu de parole !

Les réunions sont normalement prévues (sauf problème) tous les 1ers et 3èmes mardis du mois à 18h30, à la salle Cardijn (2<sup>e</sup> étage), Espace Malibran, au 49 rue Malibran, 1050 Ixelles (fléchage à partir du début de la cour).

A bientôt et Bonnes fêtes !!!

Avis à toute personne intéressée

## **Formation à l'animation**

Organisée par Les Equipes Populaires

Renseignements et inscriptions :

Christine Steinbach au 02- 648.61.39

# Mouvement de chômeur(se)s, minimexé(e)s, précaires et exclu(e)s de Bruxelles

(1) Contact :  
**Françoise Bolle,**  
Berensheide  
26, à 1170  
Bruxelles ;  
Tél.: 02-  
426.59.26,  
e.mail :  
chomeurbxl@  
hotmail.com  
Le mouvement  
publie un  
bulletin  
disponible sur  
demande, les  
quelques lignes  
ci-contre sont  
extraites du  
n° 0; édition  
complète sur  
notre site  
internet.

Différents groupes existent à Bruxelles<sup>1</sup>, qui se préoccupent des chômeurs et des minimexés, et c'est tant mieux. Toutefois, plusieurs personnes, à l'initiative d'une réunion à la Poudrière (14.12.98), déploraient l'absence d'un lieu qui regrouperait l'ensemble des énergies autour de certains axes. Nul ne souhaite créer de comité de chômeurs en plus de ceux qui existent.

Le but serait donc de créer un comité qui serait ouvert à toutes et à tous, indépendamment de leurs conceptions philosophiques, religieuses, idéologiques (par exemple politiques et syndicales), ce qui n'empêche pas que chacun fasse ce qu'il veut ailleurs, dans un autre comité. Bref : désirons-nous faire quelque chose ensemble ?

Plusieurs idées sont émises dans la salle : pétition, fête de solidarité avec les sans-papiers, occupations, manifestations devant ou dans les administrations (chômage et CPAS), diffusion de tracts explicatifs des mesures de Miet Smet dans les files de pointage, sensibilisation des

syndicats, demande d'un 13e mois pour les chômeurs (équivalent de la prime de Noël en France, sans les connotations caritatives), allocation de rentrée scolaire, etc...

Des décisions sont prises : deux actions sont explicitement formulées. Une réflexion a lieu sur les objectifs (alliance si possible avec les travailleurs des lieux en question). Il est clair que toute action sera non-violente.

Une autre ligne directrice serait l'organisation d'actions visant directement les administrations, avec occupation en nombre pendant un jour (ou plus...). On connaît les exemples français et ce qui s'est fait à Liège et Charleroi... Il est rappelé que ces actions impressionnent le personnel et les cadres de l'Inspection.

**Prochaine réunion le 12 janvier 1999 à 18h :** réunion à la Poudrière en vue de définir une action d'occupation d'un bâtiment public touchant au chômage (ORBEM, ONEM et autres joyeusetés).

Adresse: 41 rue de la Poudrière, 1000 Bruxelles (tram 18, bus 63).

## Rejoignez un des comités de chômeurs de Bruxelles :

Lieu de parole - Ixelles : 646.46.33

Comité de Chômeurs CSC : 508.88.88

Collectif Autonome de Chômeurs (CACH) : 539.04.55

Comités de Chômeurs SETCa : 519.72.11

Groupe d'Echanges et de Paroles des travailleurs sans emploi (GEPPSE) : 779.15.00

# La voix des sans papiers

Rosa Navarro

**Jeudi, 3 décembre, 17 heures. La température à l'intérieur de l'église, malgré les chauffages d'appoint, ne doit pas dépasser les 12°. La personne que je devais rencontrer pour cette interview se trouve avec un début de grippe. Elle me demande l'adresse d'un médecin qui voudrait bien se déplacer à l'église. J'ai interviewé Chetioui Mohamed, porte-parole des sans papiers.**

## ● Quel bilan tirez-vous depuis le commencement de l'occupation ?

Nous occupons l'église du Béguinage depuis maintenant 38 jours. Au cours de cette sixième semaine, certains d'entre nous ont décidé de mener une grève de la faim.

Le bilan que nous tirons n'est pas brillant. Du point de vue politique rien n'a changé, personne n'en parle, nous n'existons pas. Du point de vue humain, le monde associatif, qui est d'ailleurs fort soumis au monde politique, doit se tenir aux critères défendus par ce même monde politique, à savoir : la recevabilité des demandes d'asile pour tous ceux qui peuvent justifier un séjour au-delà de trois ou cinq ans.

Mais pour beaucoup d'autres cas qui sont peut-être un peu moins politiques et plus économiques, par exemple tous ceux qui sont venus avec un simple visa touristique et puis se sont mariés, ont eu des enfants, ont travaillé...et puis ont vu leur mariage brisé avant que leurs situations se soit régularisées... A ceux-là, aucun droit ne leur sera accordé. Puis il y a tous ceux qui ont fini leurs études et qui entrent dans la clandestinité parce qu'ils décident de rester. Ou encore, ceux qui rentrent illégalement parce qu'ils n'ont plus rien à perdre... C'est le cas de la majorité des sans-papiers...

## ● Mais êtes-vous conscients que la Belgique ne peut pas accueillir tout le monde ?

Ce que nous demandons c'est de pouvoir ouvrir le dialogue avec les autorités et avec la population belge.

C'est aussi l'objectif même de cette occupation. Nous posons un acte pour interpeller l'opinion

publique sur les conditions dans lesquelles nous nous vivons le quotidien. Est-ce que l'opinion publique est d'accord pour instaurer à nouveau l'état d'esclavage dans la société? A qui profite cet état de choses ?

Il faut savoir qu'il y a une couche sociale qui vit dans des conditions inhumaines, des gens qui travaillent 16 heures d'affilée et qui sont payés selon la volonté de l'employeur. Parfois ils sont simplement nourris et remerciés. Je répète ma question, à qui profite cette situation?



La politique du gouvernement vise à déporter 15.000 personnes par an, sans devoir se justifier, traite les gens comme de la marchandise. Est-ce la bonne politique ? Résout-elle le problème de la gestion des dossiers des clandestins? Le Gouvernement crée un climat de xénophobie de la population belge vis à vis de nous, et d'un autre côté il subit la pression de certains lobbies d'entrepreneurs pour maintenir une situation suffisamment souple et pouvoir ainsi puiser dans une main d'œuvre précaire.

C'est de cette réalité que démarrent nos revendications. Et c'est à partir de cette logique que nous voulons ouvrir le débat avec l'ensemble de la société.

Si les caméras montrent souvent les demandeurs d'asile politique, le but est de poser les vraies questions. Il ne reste pas moins que celle des candidats demandeurs d'asile n'est qu'un des aspects de cette réalité.



- ***Pensez-vous que la situation des sans-papiers risque de rester bloquée encore longtemps ?***

Le travail en noir est inhérent au système. Ce n'est pas à nous de répondre. Nous calculons que quelque 100.000 personnes travaillent, vivent et logent ici sans accès à aucun droit. La cause est bien entendu la paupérisation du tiers monde et la dérégulation du monde du travail. Ce même phénomène se produit, de façon moins brutale, dans les pays européens grâce à la structure sociale qu'ils ont développée.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que ce processus a pour but de faire baisser les salaires par le maintien du chômage massif et d'une main d'œuvre bon marché. La loi Vande Lanotte de 1980, renforcée en 1987, puis 1991, 1993 et 1995, institutionnalise cet état de choses et tisse la haine dans la population vis-à-vis des étrangers car nous sommes traités comme des criminels.

- ***Quelles sont concrètement vos revendications ?***

Nous souhaitons avancer des propositions sur la régularisation de tous les sans-papiers, en collaborant avec le monde intellectuel, avec les gestionnaires du système pour réfléchir ensemble et trouver d'autres possibilités qui s'adaptent mieux aux exigences de la dignité et de la justice.

- ***Croyez-vous que vous parviendrez à vous faire entendre ?***

Nous sommes conscients que le rapport de force est inégal. Mais nous n'agissons pas en terme de politique de critères, nous agissons en termes de libération des puissances des hommes et des femmes sur une base de justice et de dignité humaine. Nous n'avons plus rien à perdre ; nous demandons à être traités comme des personnes. Il s'agit d'un minimum de respect de l'homme. D'ailleurs je veux lancer un appel à tous les sans papiers à venir nous rejoindre à l'église du Béguinage.

# Créer sa propre entreprise quand on est chômeur... une gageure !

J'avais entendu parler de **Latifa Gadouche**, ex-chômeuse, dans un article du « SOIR » (1) : son projet de boulangerie-pâtisserie (2) pour lequel elle n'avait pu recevoir aucun prêt du Fonds en principe accessible aux chômeurs venait de gagner le 1<sup>o</sup> prix au concours de la meilleure petite entreprise 1998... Voilà qui ne manquait pas de piquant. J'ai voulu la rencontrer. Imaginez la délicieuse odeur de pain frais... et les bruits de vaisselle (il faut que les quiches soient prêtes à midi) et vous y êtes.

Interview  
réalisée par  
Brigitte Poulet.

## ● **Latifa, comment vous est venue l'idée d'ouvrir une boulangerie-pâtisserie ? C'était votre métier ?**

Pas du tout. Je suis juriste de formation et je travaillais au Parlement Européen. Les députés français pour lesquels on travaillait n'ont pas été réélus et nous nous sommes retrouvés à une vingtaine au chômage. J'étais installée depuis toute une législature en Belgique, je n'ai pas voulu déstabiliser ma famille en changeant à nouveau de pays.

Plusieurs facteurs m'ont amenée à ouvrir cette boutique. D'abord, je voulais continuer à mener des actions politiques, mais j'ai préféré m'investir dans le champ citoyen plutôt que partisan. J'ai côtoyé les partis politiques pendant des années et ça m'a complètement écoeurée. Je trouve leurs actions assez déviées de leurs objectifs, de leurs promesses. J'ai vu ça dans tous les partis démocratiques, dès qu'ils s'approchent du pouvoir, leur idéologie se dilue. Je ne voulais pas non plus brader mes compétences.

Donc j'ai décidé de continuer à exercer ma citoyenneté tout en me payant mon indépendance. Et je l'ai payée au prix fort. Enfin, je me suis souvenue de ma difficulté à trouver des produits naturels, certaines pâtisseries, de la viennoiserie française etc..., à mon arrivée en Belgique. J'adore cuisiner. Je me suis renseignée, on m'a dit qu'il fallait un accès à la profession. J'ai donc suivi une formation en cours du soir à l'INFOBO. Ca a d'ailleurs été une période très gaie et très motivante, l'ambiance était formidable ! Et voilà le résultat.

## ● **Quelles démarches avez-vous faites pour mettre sur pied votre projet ?**

Il a fallu que je m'accroche ! Ça a vraiment été le parcours du combattant ! La Belgique est un pays terriblement, soviétiquement bureau-

cratique. On y décourage toute initiative. Le comble de l'horreur, ça a été quand j'ai découvert à quel point on joue avec les pieds des chômeurs.

C'est la tarte ORBEM. Elle ressemble un peu au "plum pudding" anglais: assez lourde, il faut attendre six mois avant qu'elle ne soit prête et beaucoup de gens la préfèrent flambée.



Quand j'ai osé demander un « prêt chômeur » au Fonds de Participation, on m'a baladée pendant six mois, et je n'ai toujours pas eu les raisons pour lesquelles on m'a refusé ce prêt. On ne m'a rien signifié par écrit, j'ai juste réussi à savoir par téléphone que je n'avais soi-disant pas fait une bonne étude de marché. Que je n'avais pas d'autre source de revenus... avouez que c'est un comble pour un chômeur ! Il fallait décoder : que je n'ai pas de conjoint qui assure d'autres rentrées. En fait, le Fonds fonctionne comme la plus traditionnelle et la plus lourde des banques qui soit. Troisième motif : je n'avais pas d'expérience professionnelle; or j'avais mon accès à la profession. La quatrième raison était encore plus fallacieuse : il faut savoir qu'on demande à un chômeur d'apporter le quart de la somme nécessaire à monter son projet ; or moi, j'en amenais les deux tiers !

Avec le même projet, j'ai obtenu le prix de la

(1) *Le Soir* du  
16/10/98.

(2) « *Le grain de blé* »  
3, rue de  
Linthout,  
1030 Bruxelles,  
tél.: 736.04.44.

Témoignages

meilleure petite entreprise 1998. C'est vous dire qu'il y a au Fonds une bande d'incompétents et de gens qui se foutent des chômeurs. En Belgique, on se moque beaucoup des chômeurs. C'est scandaleux, c'est une atteinte à la dignité de la personne. On m'a posé des tas de questions, on m'a demandé des tas de papiers, ils ont perdu x fois mon dossier. Et, pendant ces fameux six mois, vous n'avez pas le droit de commencer. Si par malheur vous passez outre, vous perdez tous vos droits sociaux (chômage, sécurité sociale). Pour moi, c'était grave. Je suis mère de deux jeunes enfants.

La réponse est tombée. C'était non. Quant au motif officiel, mon syndicat n'arrive toujours pas à l'avoir. C'est d'une opacité totale et le seul recours que vous ayez, c'est devant le Conseil d'Etat (C.E.). Et ça, le syndicat ne peut pas vous le payer bien entendu. Et en plus, ce serait sur la forme et pas sur le fond que serait prise la décision du C.E. C'est un gouvernement censé être démocratique qui a pris ces mesures-là ! Moi, ça m'interpelle, c'est digne d'attitudes staliniennes !

Je n'ai même eu aucun renseignement valable ni de l'ONEM, ni de l'ORBEM. Tout ce que j'ai, je le dois à des réseaux alternatifs de solidarité, qui m'ont conseillée, qui m'ont soutenue. Ce projet, c'est ma ténacité, mais c'est l'aboutissement de toutes ces solidarités.

● **Vous avez fait appel aux banques traditionnelles ?**

Je n'ai pas essayé parce que je ne voulais pas qu'on déforme mon projet. J'entendais conserver la haute main sur ma démarche. Démarche qui n'est pas capitaliste dans le sens « recherche du profit ». Ce lieu est particulier par la nature des produits vendus, ce sont des produits naturels, et parce qu'il est un lieu social. Les gens me disent : « *On se sent bien ici, on se sent comme chez soi* ». Les gens viennent, s'expriment. Les gens sont intrigués par ma démarche, on parle, on communique, des relations se créent. J'ai beaucoup milité dans ma vie. A un moment je me suis dit : il faut s'arrêter et réfléchir, arrêter de faire tout dans l'urgence. Je veux être citoyenne dans ma vie de tous les jours et y prendre du plaisir aussi.

● **Lors d'une première entrevue vous m'aviez dit que le fait d'être une femme ne vous avait pas facilité les choses.**

C'est évident. Femme, seule, et voulant m'engager dans un domaine typiquement masculin... La première fois que j'ai été me renseigner à la foire EUROBA au Heysel, la plupart des vendeurs m'ont demandé si je faisais ça pour mon mari. Quand j'ai répondu par la négative, ça a provoqué une grande rigolade et on m'a questionnée sur la quantité de levure à mettre pour un kilo de farine, sur le poids légal de sel etc... Je leur ai donné les réponses et je leur ai demandé s'ils auraient osé poser de telles questions à un homme... Tout a été comme ça tout le temps. Y compris au Fond de Participation pour le fameux « prêt-chômeur » : on vous reproche de n'avoir pas une autre source de financement, autrement dit de ne pas avoir de conjoint, donc on vous reproche d'être femme !

● **Est-ce qu'on aurait accordé plus facilement un prêt à un homme chômeur dans les mêmes conditions ?**

Est-ce qu'on aurait douté de mes compétences professionnelles alors que j'avais le diplôme si j'avais été un homme ? J'en doute ! Pour la femme, on va tout chercher, il faut toujours qu'elle soit plus que l'homme, partout.

● **C'est votre expérience aussi dans d'autres domaines ?**

Je me demande si le fait d'être étrangère n'a pas aussi joué. Mais ça, ça ne sera jamais dit. Ces gens-là ne s'afficheront jamais comme racistes. Vous savez, je les soupçonne d'être machos, racistes et un peu sectaires peut-être. Je n'appartenais peut-être pas à la bonne mouvance politique... Dans un pays dans lequel il faut passer par les partis pour accéder à la fonction publique, c'est légitime de se poser une telle question. Les pouvoirs publics ne m'ont pas aidée et ils n'aident pas les chômeurs. L'utilisation de tout cet argent des soi-disant « aides à l'emploi » devrait être repensée. Et il serait grand temps qu'on associe les chômeurs à la réflexion.

**Une grande partie des aides à l'emploi a servi à faire des cadeaux aux entreprises...**

On met toujours cette idée à l'avant plan. Mais je crois davantage que ces aides à l'emploi sont un fromage dont vivent beaucoup de gens. Il y a une telle pléthore administrative ! C'est grâce aux chômeurs que ces gens vivent. Et il faut voir comment on vous reçoit, en tant que chômeur, vous avez l'impression d'être de trop ! On y aggrave l'exclusion plus qu'on ne lutte contre elle. J'insiste là-dessus : on est dans un système qui secrète l'exclusion et qui s'en nourrit !

Pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits, il est grand temps que les chômeurs se prennent en charge. Il doivent créer leur propre « Maison des chômeurs » et faire entendre leur voix. Par ces aides à l'emploi, on jette de la poudre aux yeux. Et puis, on maintient un

réservoir de chômeurs parce qu'il permet de faire pression sur les travailleurs.

● ***Si vous deviez donner des conseils à quelqu'un qui veut créer son entreprise ?***

Je l'enverrais dans le système alternatif, de solidarités, de mécénat. Et surtout, qu'il se renseigne, qu'il monte un bon plan financier. Qu'il prenne le temps, qu'il ne se précipite pas.

● ***Ya-t-il des bureaux d'étude alternatifs ?***

Moi, je me suis débrouillée, j'ai questionné les uns et les autres. Ça n'a pas été facile. Mais dernièrement, j'ai entendu parler de plusieurs fondations qui réalisent des études de projet.

## **Nées après 1968 : quel féminisme ?**

Chronique féministe n° 65 Août/Septembre  
(bimestriel de l'Université des Femmes)

Les femmes des 2-3 dernières décennies ne s'intéressent guère au mouvement féministe et marquent une distance à l'égard du mot féminisme. Qu'en est-il de ce désintérêt ? Est-il aussi global et massif comme le prétend le discours des médias ? Chronique Féministe a donné la parole à quelques jeunes femmes qui témoignent de plus de complexités et de nuances que le discours convenu ne veut le dire.

*prix : 200 FB à verser au compte n° 001-1118659-34.  
Renseignements : Université des Femmes, rue du Méridien, 10  
à 1210 Bruxelles, tél.: 02-229.38.72.*



# Marches européennes

Le 5 juin 1999, nous marcherons vers Cologne !

*Coordination  
des  
secrétariats  
des Marches  
Européennes,  
Paris, le 26  
septembre  
1998 ;*

*104, rue des  
Couronnes,  
F-75020,  
Paris, France.  
Tél. 0033-1-44  
62 63 44 ;  
Fax : 0033-1-  
44 62 63 45 ;  
e-mail :  
marches97@  
ras.eu.org ;  
site internet :  
http://*

*(1)  
Inscriptions :  
Collectif belge  
des Marches  
européennes,  
103 rue  
Potagère,  
1210  
Bruxelles, tél.  
02-223.35.33,  
fax 02-  
223.39.82;  
E.mail des  
euromarches  
d'Allemagne  
pour tout  
renseignement :  
euromarsch@  
hotmail.com*

Partout en Europe, la précarité, les exclusions et la pauvreté gagnent du terrain : le chômage reste une réalité insupportable. Plus que jamais nos revendications sont d'actualité :

- Pour un revenu garanti individuel sans exclusive permettant à tous et à toutes de vivre décemment.
- Pour le droit à l'emploi, pour une réduction massive, immédiate et concertée du temps de travail, avec les embauches correspondantes, sans perte de salaire ni pouvoir d'achat, sans flexibilisation.
- Contre toutes les mesures de travail forcé et de temps partiel contraint, contre le travail des enfants, contre le dumping social.
- Contre l'enrichissement d'une minorité et l'appauvrissement de la majorité, pour la redistribution des richesses.
- Contre les exclusions et les discriminations visant notamment les femmes et les immigrés, pour la reconnaissance des droits sociaux dans tous les domaines (logement, éducation, santé, etc.) et l'attribution des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

L'arrivée au pouvoir dans de nombreux pays de gouvernements de gauche et de centre gauche n'a pas réellement changé la situation. Le choix d'une Union européenne construite sur les critères monétaires a conduit aux impasses actuelles, sans répondre aux attentes citoyennes et sociales des peuples qui la composent. Le sommet de Luxembourg sur l'emploi en décembre 1997 a ainsi abouti à des recommandations sur la « remise au travail » qui s'apparentent au « workfare ».

Des mouvements sociaux d'ampleur et coordonnés sont plus que jamais nécessaires pour empêcher que la construction européenne ne se solde par une régression sans précédent tant sur les conditions de travail que sur la protection sociale, avec, à la clef, une généralisation du « workfare ».

Après les marches vers Amsterdam en 97, la manifestation à Cardiff en juin 98, nous serons à nouveau présents à Vienne en décembre 98 pour défendre ces revendications.

En juin 1999 se tiendront à Cologne le sommet de l'Union Européenne et le G8. Tous les « grands » de la planète vont se retrouver pour

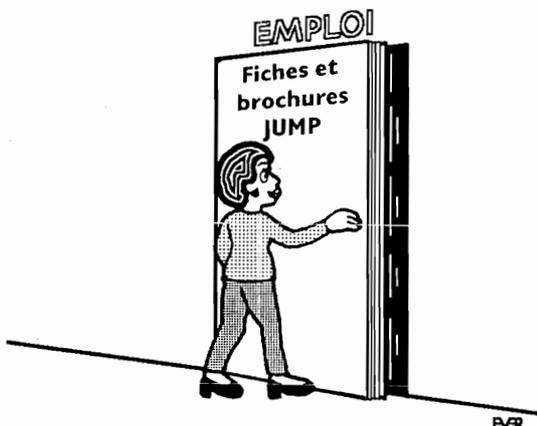
décider de notre sort à l'entrée du troisième millénaire. Et cela, sur fond de crise monétaire, de globalisation contre les peuples, de dette du Tiers-Monde.

**Nous lançons un appel à tous les habitants de l'Europe, à toutes les associations, à tous les syndicats, à toutes les forces sociales, pour faire du 5 juin 1999, à la veille du sommet de l'Union Européenne, une grande mobilisation de l'ensemble de l'Europe contre le chômage, la précarité et les exclusions. Nous appelons pour cela à des marches convergeant vers Cologne ce samedi 5 juin 1999 pour une manifestation européenne.**

**Pour préparer cette échéance, nous tiendrons des Assises les 23 et 24 janvier 1999 à Cologne<sup>1</sup>, ouvertes à tous. Pour pouvoir discuter, lors de ces Assises, des modalités de travail commun, nous prendrons contact avec toutes les initiatives internationales organisées à l'occasion de la réunion du G8 : Contre-sommet, marches des fermiers indiens, initiatives contre l'AMI, initiatives d'ATTAC, etc... Nous nous associons également, dès aujourd'hui, à la Marche des Femmes de l'an 2000.**

## Un outil de sensibilisation à l'insertion socio-professionnelle des femmes peu scolarisées

En 1996, le Service Égalité des Chances du Ministère de l'Emploi et du Travail, avec le soutien du Fonds Social européen Objectif 3, confiait au Réseau Flora la réalisation d'un matériel de sensibilisation des instances impliquées dans l'insertion socio-professionnelle des femmes peu scolarisées et en situation de pauvreté. Il s'agissait au départ de diffuser les « bonnes pratiques » de projets découverts dans le cadre du premier programme européen NOW (New Opportunities for Women). Sur base de la recherche-action réalisée dans les différentes régions du pays avec des femmes concernées (61 entretiens individuels faisant suite à une série d'entretiens collectifs) et des personnes qui les accompagnent à différents moments de leur parcours d'insertion, des fiches et des brochures ont été rédigées et soumises à la critique de représentant-e-s des instances à sensibiliser. Ces fiches et brochures sont maintenant disponibles.



En introduction à la matinée ouvrant la campagne de diffusion, le 18 septembre dernier, Monsieur Jadot, secrétaire général du Ministère de l'Emploi et du Travail fédéral, observait que « l'employabilité » est toujours mesurée en termes de diplôme, d'expérience, de flexibilité, de disponibilité, ce qui fait de la recherche d'un emploi un parcours du combattant pour certains demandeurs. Si on est femme, peu scolarisée, avec des enfants à charge, isolée, poursuivait-il, on peut même utiliser le terme de chemin de croix. D'où

l'intérêt de faire le point sur des initiatives qui peuvent aider les personnes concernées dans leur parcours.

Le matériel de sensibilisation se présente sous la forme de fiches et de brochures destinées aux travailleurs sociaux et formateurs, d'une part, et aux employeurs, d'autre part.

### Fiches et brochures « Travail ?! », « Genre ?! », « Lignes de vie ?! »

Les fiches et brochures dites transversales (parce qu'elles s'adressent aussi bien aux décideurs qu'aux travailleurs de terrain) constituent une sorte de cadre dans lequel s'inscrivent des documents dits spécifiques. « **Travail?!** » revisite la notion de travail (à ne pas confondre avec la notion d'emploi) en mettant en évidence trois rôles utiles à la société (productif, reproductif et communautaire) sans oublier un volet plus personnel appelé « et moi? », « **Genre?!** » utilise le concept de genre (la dimension culturelle et sociale des différences entre les hommes et les femmes) pour montrer que les rôles sont pris en charge différemment par les hommes et les femmes. « **Lignes de vie?!** » montre que notre système socio-économique fondé sur des notions restrictives du travail et de l'organisation de la vie privée ne convient plus à un nombre croissant de personnes, dont les femmes concernées par le projet JUMP.

### Fiches et brochures « Options de base ?! », « Compétences clés ?! », « Un nouveau départ ?! », « Pratiques de formation ?! »

Viennent ensuite des documents destinés aux travailleurs sociaux et aux formateurs ou responsables de projets de formation ou de création d'emploi. « **Un nouveau départ?!** » montre la diversité des parcours possibles et insiste sur la nécessité d'une approche personnalisée. Les « **Options de base?!** » recommandées articulent une dimension individuelle (l'acceptation inconditionnelle de la personne) et une dimension collective (appui sur la dynamique groupale et la communication interpersonnelle), tout en considérant comme

Marie-Rose  
Clinet,  
secrétaire  
générale de  
Flora, rue  
Bovy, 7, 4000  
Liège.  
Tél. et fax :  
04-253.24.15 ;  
e-mail :  
flora@skynet.be

un préalable indispensable que la personne concernée soit volontaire. Le document « **Compétences clés?!** » met l'accent sur des compétences « non techniques » indispensables à la fois dans une perspective d'accès et de maintien à l'emploi et pour l'ensemble de la vie d'une personne. Enfin, « **Pratiques de formation?!** » passe en revue une série de questions qu'il est bon de se poser lorsqu'on met sur pied un dispositif d'insertion.

## « Des femmes pour des entreprises, des entreprises pour des femmes?! »

Le kit est complété par une fiche et une brochure destinées aux employeurs. On y insiste sur l'apport positif que les femmes en recherche d'insertion représentent pour les entreprises qui ont compris que l'investissement demandé aux travailleurs et travailleuses n'est possible que moyennant prise en considération des personnes par l'entreprise. On y suggère des actions en partenariat entre des entreprises et des organismes d'insertion que ce soit au niveau des stages en cours de formation, au niveau de la mise au point de programmes de formation qualifiante ou, plus ambitieusement, au niveau de l'accompagnement à l'emploi des personnes concernées.

### Les phases de la sensibilisation

Des séminaires régionaux ont eu lieu en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Ils étaient principalement destinés aux personnes en contact direct avec les femmes en recherche d'insertion. L'équipe JUMP au sein du Service Egalité des Chances et de Flora est également prête à organiser des séminaires spécifiques pour certains intervenants dans le parcours d'insertion. C'est ainsi qu'une journée avec des travailleurs du FOREm a déjà eu lieu.

Les travailleurs sociaux et les formateurs qui ont participé aux journées d'étude ont montré un grand intérêt pour les idées exprimées dans JUMP. Il reste cependant encore à développer une image positive des femmes en recherche d'insertion auprès de deux groupes importants : les décideurs et les employeurs. Les décideurs qui définissent les conditions dans lesquelles les femmes et les personnes qui les accompagnent peuvent travailler. Les

employeurs susceptibles d'engager les femmes à l'issue de leur démarche d'insertion.

Comme le point le plus épineux est l'implication des employeurs potentiels, le Service Egalité des Chances du Ministère de l'Emploi et du Travail a demandé un budget complémentaire au Fonds social européen avec pour objectif une approche ciblée et personnalisée des employeurs.

Si cette demande est agréée, le travail se fera à deux niveaux :

- ciblage d'entreprises susceptibles d'engager des femmes dans des postes d'exécution et entretien avec leurs responsables afin de leur remettre les documents destinés aux employeurs et d'examiner avec eux l'intérêt qu'ils auraient à mettre en pratique les recommandations qui s'y trouvent.
- développement avec des entreprises désireuses de passer à la pratique d'une méthodologie de mise en oeuvre des différents types de partenariats possibles entre entreprises et organismes d'insertion (amélioration des stages en entreprise durant les formations, développement conjoint de nouvelles formations, formation continue du personnel d'exécution afin qu'il puisse se maintenir à l'emploi lorsque l'entreprise évolue, collaboration entre entreprises classiques et entreprises sociales pour offrir des services au personnel des premières en créant des emplois dans les secondes).

### Demande des fiches et brochures JUMP :

Ministère de l'Emploi et du Travail  
Valérie Verzele  
Service Egalité des Chances  
Rue Belliard, 51  
1040 Bruxelles  
Tél. 02- 233.40.31  
Fax 02- 233.40.32

Informations complémentaires : Flora,  
Marie-Rose Clinet

En 1989, à la demande de la DG V, un congrès se tient à Bruxelles avec divers groupes qui s'occupent de l'exclusion sociale. Ces groupes, issus de tous les pays de l'Union Européenne, se sont réunis pour créer un réseau européen d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pendant une année, un groupe de travail provisoire a étudié les possibilités de mettre en place ce réseau. Ce qui fut fait en 1990 : l'European Anti-Poverty Network (EAPN) est créé.

Aujourd'hui, l'EAPN se compose d'environ un millier d'associations réparties au sein de l'Union ainsi que d'associations présentes dans plusieurs pays européens.

Chaque année, l'EAPN se donne un programme de travail où se retrouvent notamment les grands problèmes d'actualité qui concernent l'exclusion. Ces problèmes sont traités par des « Task Force » qui étudient la problématique et organisent souvent in fine un séminaire dont les résultats font l'objet d'une publication, par exemple<sup>1</sup> : les Fonds Structurels, Racisme et Pauvreté, Du bien être au droit au travail, la Société civile et les Nouvelles Formes de Pauvreté - Est et Ouest, ...

## Réseau Belge des Associations de Lutte contre la Pauvreté

La structure d'EAPN repose sur des réseaux nationaux, un par pays membre de l'Union Européenne, et la représentation d'associations européennes. Il existe donc un Réseau Belge des Associations de Lutte contre la Pauvreté constitué de trois réseaux régionaux appelé « Forums » : Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, Forum Flamand et Forum Wallon.

Aujourd'hui, les travaux du Réseau porte sur une analyse des programmes de résorption du chômage ou autres programmes pour l'emploi. Le but de cette analyse est entre autre de vérifier quels sont les programmes qui ont réellement donné de l'emploi stable aux personnes démunies.

Cette analyse s'inscrit en droite ligne dans l'application d'un texte appelé **Manifeste de Leuven** (voir ci-dessous). Ce Manifeste est la synthèse d'une journée d'étude, organisée par le Réseau Belge au début de cette année, organisée autour du thème : Travail/Emploi, Revenu minimum, Sécurité sociale.

Comme vous le lirez, par ce document, les personnes vivant l'exclusion montrent leur ras-le-bol, un ras-le-bol de demander. Fini, marre déclarent-elles, aujourd'hui nous exigeons.

*Léopold Vereecken,  
membre du  
Comité  
Exécutif  
d'EAPN, vice-  
président du  
Réseau Belge.  
CGAM, 56 rue  
de la  
Prévoyance,  
1000  
Bruxelles ;  
tél : 02-  
511.25.03.*

*(1) NDLR :  
notamment :  
La pauvreté en  
Europe, Les  
chiffres pour  
les Etats  
membres de  
l'Union  
Européenne,  
EAPN, mars  
98. Disponible  
sur demande à  
l'EAPN, 205  
rue Belliard  
Bte 13, 1040  
Bruxelles, tél.  
02- 230.44.55,  
fax 02-  
230.97.33,  
e.mail :  
eapn@euronet.be*

## Le Manifeste de Leuven (Assemblée Générale du 31 janvier 1998)

### Le triptyque : Emploi, sécurité sociale, revenus de remplacement

En voici les principaux items. Pour l'obtention du texte complet, voir sur notre site internet : <http://www.enter.org/solidarity>, ou s'adresser à Léopold Vereecken, CGAM, 56 rue de la Prévoyance, 1000 Bruxelles, tél. 02- 511.25.03.

### DE L'ENSEMBLE DES DECIDEURS POLITIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS, NOUS ATTENDONS ET EXIGEONS :

1. Le rétablissement d'une réelle solidarité entre les diverses composantes de notre société.
2. La redistribution équitable de l'ensemble des richesses produites, issues de l'économie réelle, des revenus du capital ou d'ailleurs (...). Cette redistribution équitable passe obligatoirement par la refonte de la fiscalité dans notre pays et la création d'un socle fiscal européen.

*présentation  
par Brigitte  
Poulet.*

*...Echos*

3. La reconnaissance du principe de co-responsabilité sociale des entreprises et des structures financières en matière de progrès social et d'élimination des mécanismes producteurs d'exclusion et de pauvreté.
4. La promotion d'emplois non discriminatoires éloignés de toute précarité salariale et statutaire (...). Nous exigeons la fin de l'exclusion des chômeurs de longue durée (...). Nous réclamons l'élargissement du nombre d'activités socialement rentables liées à un revenu décent.
5. La sauvegarde des principes de solidarité contenus dans notre sécurité sociale (...). Exemplaires, ils sont à promouvoir plus efficacement dans l'ensemble de l'espace européen et partout ailleurs. Nous refusons toute forme de communautarisation de notre sécurité sociale dans notre pays.
6. La fin des politiques des minima, estimant que bon nombre de revenus de remplacement (...) sont incapables d'assurer aux bénéficiaires une vie décente conforme à la dignité humaine. Nous réclamons un développement accru des mécanismes associant allocations forfaitaires et revenus liés à l'emploi ou à une activité socialement rentable. Nous refusons de voir les plus démunis redevenir des populations suspectes (...) et donc à surveiller.



Comment lutter contre la grande pauvreté et promouvoir des alternatives à la domination néolibérale du marché global ? Comment associer les plus défavorisés eux-mêmes à l'analyse collective des mécanismes de domination et à la recherche d'un autre projet de société dont ils seraient les acteurs ? Telle est la tâche à laquelle le Mouvement ATD Quart Monde et son Institut de Recherche se vouent depuis quelques décennies.

En Belgique, le débat sur la lutte contre la pauvreté et la réforme de la sécurité sociale se poursuit depuis des années. Il a été marqué en février 1995 par la publication du Rapport Général sur la Pauvreté, demandé par le gouvernement fédéral au Mouvement ATD Quart Monde et à l'Union des Villes et des Communes de Belgique avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Pour donner suite à ce rapport, le gouvernement a créé la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale qui a pris des mesures nouvelles pour faire reculer la pauvreté.

Mais on reste loin des attentes légitimes des plus défavorisés et il est indispensable que ceux-ci continuent à faire entendre leur voix.

« Sortir de l'inactivité forcée » est une revendication essentielle de tous ceux qui souffrent du chômage et de la pauvreté. C'est aussi le titre du rapport élaboré pendant deux ans par un groupe d'étude franco-belge composé de personnes ayant vécu la misère et de chômeurs, de militants associatifs et syndicaux, d'anciens responsables d'entreprise et d'économistes, rassemblés par l'Institut de Recherche et de Formation du Mouvement ATD Quart Monde, avec la collaboration de l'association de Lutte-Solidarité-Travail. Trouver un langage commun avec une telle diversité de participants requiert beaucoup de temps.

La première partie du rapport analyse quelques tendances lourdes du marché du travail en Europe sous l'angle de la pauvreté. Elle dénonce l'inexactitude des statistiques officielles sur la pauvreté, la relégation de centaines de milliers de personnes pauvres, considérées comme inaptées à l'emploi, dans des statuts d'handicapés ou d'invalides.

Elle analyse les causes du chômage structurel

de longue durée et montre que dans toute l'Europe ont été créés des sous-statuts d'insertion professionnelle précaires, en dehors de protections habituelles des travailleurs, qui perpétuent la pauvreté. Elle dénonce l'inactivité forcée dans laquelle la réglementation du chômage et des minima sociaux enferment les plus défavorisés.

La deuxième partie propose cinq orientations pour renouveler la politique de l'emploi et adapter la sécurité sociale en Belgique. La plus originale consisterait à garantir à chaque chômeur un itinéraire personnalisé vers l'emploi, qui pourrait durer plusieurs années, dans un cadre contractuel prévoyant des revenus suffisants et réguliers. Cela requiert une véritable innovation juridique, la création d'un droit au travail au coeur du droit du travail.

Ce rapport a été présenté par l'ensemble de ses auteurs au cours d'une conférence de presse à Bruxelles, le 15 juin 98. Le 2 juillet 98, il a été présenté à une quinzaine d'élus, au cours d'une rencontre organisée au Sénat.

Alors que l'Organisation des Nations Unies a lancé la décennie mondiale pour l'éradication de la pauvreté (1997-2006), ce rapport constitue un exemple de réponse originale à la question que se posent tant de pays : comment

*Rapport d'un groupe d'étude franco-belge sur le travail, le chômage et la sécurité sociale, Institut de Recherche et de Formation du Mouvement International ATD Quart Monde, avec la contribution de Lutte-Solidarité-Travail.*

*(1) Le rapport peut être obtenu auprès du Mouvement ATD Quart Monde, Avenue Victor Jacobs 12, 1040 Bruxelles, tél. 02-647.99.00, fax 02-640.73.84, au prix de 390 FB + frais de port*



Moins - Le Liqueur

associer les populations en grande pauvreté à l'élaboration des politiques, pour garantir plus d'efficacité et de démocratie ?

...Echos



# Un nouveau contrat pour la solidarité

## 22 pistes pour que ce soit possible

Équipes Populaires,  
route de Gembloux,  
5002, Namur,  
tél. 081- 73 40 86, fax 081-74.28.33

(1) Voir « Contrastes », Équipes Populaires, Octobre 1997

**En 1996, les Équipes Populaires ont réalisé une grande enquête participative en Communauté Française, sur le thème « Réalités d'un monde qui change ». 400 personnes ont ainsi apporté leur témoignage, décrit les réalités qui les touchaient le plus dans leur vie d'aujourd'hui et tenté de nous livrer leur analyse sur ces questions<sup>1</sup>.**

En 97-98, les sections locales des Équipes Populaires ont analysé ces résultats. Pour faciliter leur abord, ils étaient présentés en cinq dossiers : la consommation, la démocratie, la mondialisation, les peurs, le sens. Que retenir d'une telle enquête, quelles sont les pistes à travailler, à exploiter, pour aller à la rencontre d'un « nouveau contrat pour la solidarité », ce qui était l'objectif de travail du mouvement au cours de ces trois dernières années ?

Nous vous résumons ci-dessous la note de synthèse. La version intégrale sera disponible sur notre site internet, ou sur demande à notre secrétariat.

### I. La consommation

1. Le développement de la consommation a vu se développer dans sa foulée un véritable modèle culturel de consommation. La manière de consommer aujourd'hui, particulièrement alimentée par la publicité, entraîne les uns et les autres dans une spirale qui peut mener aux pièges du crédit et de l'endettement, puis à la pauvreté, l'exclusion. Les équipes demandent particulièrement le renforcement d'une **éthique publicitaire**, la **lutte contre le crédit et l'endettement** et l'éducation en matière de gestion du budget.

2. La consommation est aussi le moteur de notre mode de développement économique. La question d'un **revenu décent**, pour vivre, mais aussi pour consommer et participer à la société, est au centre des débats.

### II. La démocratie

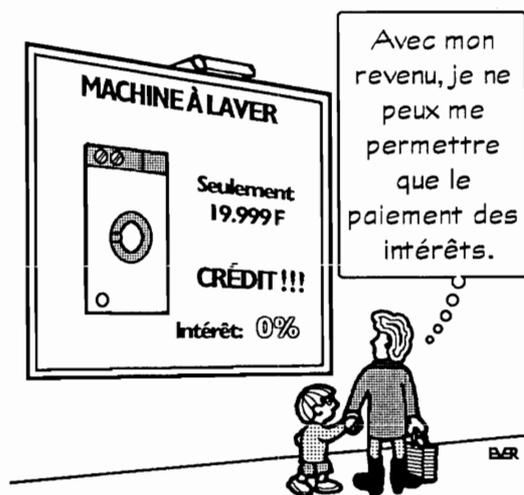
3. Les propositions visent à **rendre la parole à la population** (à l'aider à la prendre), à avoir

de vrais débats publics, à revendiquer et participer, à être écouté. Valoriser l'associatif et l'éducation permanente, mettre les gens ensemble.

4. L'appel à retrouver une **classe politique honnête**, digne de confiance est net. Les **médias** ont un rôle important à jouer : trop souvent on a le sentiment d'être manipulés.

5. Pour être réellement citoyen, il y a des **conditions minimales** à rencontrer : le droit au revenu et le droit à participer à la vie sociale. Le rôle de l'emploi est mis en évidence.

6. Les équipes soulignent aussi les nombreux **freins démocratiques** que véhiculent le développement de l'économie de marché et du modèle de pensée unique. Particulièrement l'encouragement à l'individualisme et la loi du plus fort.



### III. La mondialisation

7. La mondialisation est aujourd'hui essentiellement économique, elle échappe à la décision politique, et a fortiori citoyenne. **Les pouvoirs publics ont un rôle à reconquérir face à la puissance économique.** Ceci veut dire mettre en place des règles de fonctionnement démocratiquement édictées par la société, notamment en matière de

redistribution des richesses produites, particulièrement sur le plan de la spéculation financière. Un **impôt sur les transactions financières**, affecté à des objectifs sociaux, en matière d'éradication de la pauvreté et de développement des pays du Tiers Monde, est indispensable.

**8. La résistance et l'alternative doivent être mieux structurées.** Ceci implique notamment de **travailler en front commun et en pluralité à tous niveaux**, de favoriser la collaboration internationale des syndicats, de renforcer des instruments internationaux tels l'OIT, de soutenir les initiatives internationales qui vont en ce sens.

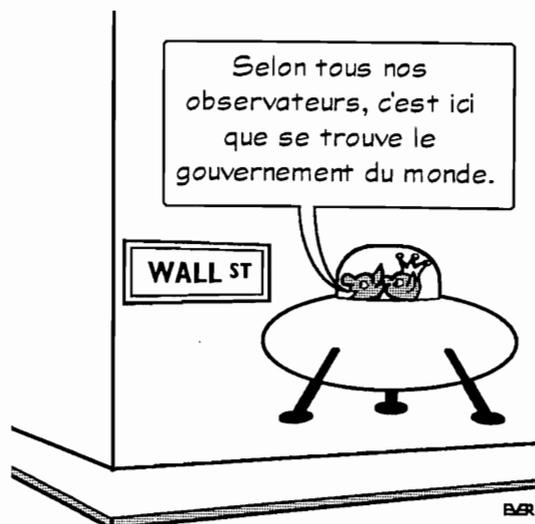
**9. Les enjeux liés à l'emploi et au développement durable.** La revendication d'un pacte social pour l'emploi, sur le plan européen au moins, doit être défendue. Elle doit viser à réglementer la problématique de l'emploi au niveau international, à réduire le temps de travail pour le redistribuer, à développer le secteur non-marchand.

**10. La dimension du conflit social - local ? mondial ? les deux ? - est une question à débattre et sur laquelle des priorités sont à définir.**

**11. La question du développement technologique** reste posée. Ses impacts sur l'emploi, la formation et l'exclusion sont soulignés.

#### IV. Les peurs

**12. L'emploi est perçu** comme l'une des causes les plus importantes des peurs actuelles. Parce que **l'absence d'emploi** provoque un **sentiment d'angoisse et d'insécurité générale face à la vie**, elle est à la source de la montée du sentiment d'insécurité et de la violence. Il y a donc à travailler à trouver des solutions durables au problème de l'emploi, qui est un droit : recréer de l'emploi stable, réduire le temps de travail pour le redistribuer. L'enjeu du plein emploi n'est pas un combat d'arrière-garde. Il est tout autant nécessaire de travailler à une **redistribution des richesses**.



**13. Le développement de la vie associative** est une seconde réponse essentielle. La vie associative est un lieu de dialogue et de solidarité; elle casse l'isolement et crée des réseaux de solidarité, démystifie certaines peurs.

**14. Les médias** jouent également un rôle : certains prétendent qu'ils produisent violence et insécurité, d'autres plus nombreux soulignent plutôt leur rôle de révélateur ou même d'amplificateur des phénomènes d'insécurité.

**15. Il faut réfléchir à l'aménagement du territoire** car il s'agit d'un élément déterminant en matière de sécurité et de convivialité.

**16. Le volet répressif ne doit en tout cas pas être renforcé.** Un renforcement des mesures policières, un durcissement de la justice et des peines judiciaires, comportent des risques de dérives démocratiques face auxquelles il faut être prudents. Le **rôle de la police** n'est cependant pas à négliger : la fonction d'agents de quartier, leur visibilité et leur action sur le terrain auprès de la population sont perçues comme importantes.

#### V. Le sens

**17. Les équipes** sont marquées par le déficit de considération accordée à l'être humain : le marché l'emporte sur l'Homme, ceux qui n'ont pas d'emploi ne sont pas reconnus, la société se déshumanise... Il y a aujourd'hui à **remettre**



**d'urgence la personne humaine au centre du développement.**

**18. La répartition du travail et des richesses** est une nécessité en termes de dignité, de solidarité, de développement égalitaire.

**19. Le lien entre la situation de l'emploi** (chômage et dégradation de conditions de travail) et **le développement de « valeurs négatives »** : la montée de la xénophobie, de l'individualisme, le déficit de reconnaissance et de dignité..., tout cela est à analyser en regard des réalités sociales vécues par les populations.

**20. Les solidarités de proximité** ont aussi leur importance pour apprendre, ou réapprendre, des comportements solidaires.

**21. La vision de la femme**, sa place dans la société, est une question relevée à plusieurs reprises. Une vision solidaire et égalitaire des sexes implique un rejet des logiques qui lui attribuent prioritairement (ou pire qui la réduisent à) un rôle familial.

**22. Dans tous les cas, les équipes rejettent les solutions simplistes** du genre « y a qu'à » (pousser les gens à travailler, changer les mentalités ...) ou « c'est la faute à » (chômeurs, télévision, voiture,...) qui ne s'attaquent pas aux vrais problèmes.

- l'emploi - et les revenus qui lui sont liés - est nécessaire pour vivre dans une société dont le développement économique repose sur la consommation ;
- le droit à l'emploi est une des composantes de la citoyenneté et donc d'une démocratie réelle ;
- la répartition du travail et des richesses, posent des questions de sens à nos sociétés.

Ces constats sont très interpellants :

- cela voudrait-il dire que l'emploi reste (doit rester) le passage obligé, la pierre angulaire de la vie d'une société ?
- ne doit-on pas revendiquer plus franchement et fermement le plein emploi ? Ne doit-il pas devenir le terrain prioritaire de lutte contre l'exclusion ?

La Rencontre Communautaire des Equipes Populaires, qui a eu lieu à la Marlagne les 17 et 18 octobre 98 a approfondi ces questions : Faut-il casser le lien entre travail et revenus ? Autrement dit : le droit aux revenus est-il lié au fait d'exister ou est-il un droit issu du travail ? Vous trouverez un compte-rendu de l'exposé de Matteo Alaluf dans ce numéro (voir page 29). Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser directement aux Equipes Populaires (voir plus haut).

### **En conclusion : L'emploi en transversale**

Une affirmation revient avec force, de manière transversale : l'emploi et la liaison emploi-revenu.

- une société en mal d'emploi développe inévitablement des peurs, un sentiment d'insécurité face à l'avenir.
- les enjeux de l'emploi et du développement durables sont au coeur du processus de mondialisation de l'économie et de la finance. Des régulations internationales sont indispensables ;

**Echos...**

# Le Front des Sans domicile fixe : une lutte organisée

## La danse des juges

« Actuellement, il y a un tribunal de la Jeunesse avec des juges de la jeunesse, un tribunal du Travail avec des juges, un tribunal du Commerce avec des juges, etc... Il y a quatre ou cinq tribunaux, avec chaque fois des juges spécialisés qui restent chacun dans leur tribunal.

Or maintenant, c'est fini : d'après la nouvelle loi, ils doivent pouvoir changer. Par exemple, un juge du tribunal de la Jeunesse travaille deux jours à ce tribunal, un jour au tribunal du Travail et deux jours à la Justice de Paix. Ce qui veut dire que, premièrement, au niveau de la spécialisation, ce sera très difficile et lourd à supporter. Deuxièmement, le tribunal du Travail qui fonctionne quatre jours par semaine a trois mois de retard. Avec le nouveau système, ce tribunal ne fonctionnera plus qu'un jour par semaine et aura donc quatre fois plus de retard ! »

« Tout cela parce que la Justice de Paix était débordée. Au lieu d'engager des juges supplémentaires pour accélérer les choses, eh bien ils font circuler tout le monde ! Au tribunal du Travail, la plupart du temps, sauf des grands cas, ce sont des gens en difficultés au niveau du chômage et du minimex. Ce sont surtout des travailleurs qui sont en procès contre leur patron. Donc là, on s'en fout, ça peut durer ! Nous avons été alertés au mois de juillet. On attendait une circulaire du ministre Jan Peeters. Le dernier jour de juillet, en téléphonant là-bas, la secrétaire m'a dit qu'il y avait une pile de soixante ou quatre-vingt circulaires à signer... et qu'il allait le faire avant de partir en vacances. C'est comme ça, c'est chaque fois la même chose... Nous sommes restés en contact avec des juges dont certains nous disent: « *ce n'est pas si grave que ça* », mais en fait, ce n'est pas sûr. »

## Le détachement d'avec la base sclérose les organisations

« L'année passée, on s'était investis terriblement fort dans un week-end de rencontre (ndlr voir le n° précédent du journal), surtout qu'on

n'était pas sûrs du tout du tout que ça allait réussir... Finalement, ça a été un vrai succès, on était vraiment... crevés ! On a laissé aller les choses et cette fois-ci, on s'y est pris trop tard. Il y a en a qui ont dit : « *oui mais on ne fait rien ?* », alors on a quand même fait quelque chose, à La Louvière. Le thème était : « en marge, mais en marche ».

« On a vraiment été encore plus loin que l'année passée. Par exemple, des gars constatent que les grosses organisations chargées d'aider les plus pauvres et les plus démunis, se sont sclérosées avec le temps. Comme les grands syndicats, elles organisent des actions pour elles-mêmes, pour maintenir la structure de l'organisation. Mais elles ne savent plus répondre, en plus la situation a très fort changé. »



« Ce qui a aussi été dit, c'est que, même les organisations où il y a des exclus qui se mettent ensemble, celles-là aussi, se sclérosent et ne se rattachent pas suffisamment à la base. Exemple, sorry, le Collectif contre les exclusions. Ça a été dit : le vocabulaire employé dans le journal est illisible. Au niveau du Front, plusieurs ont dit qu'ils ne venaient pas à la session\* pour ça : « *c'est devenu trop intellectuel, nous, ce qu'il nous faut, c'est gueuler à la rue* ». Et ils ont en partie raison. »

2ème partie de l'interview de Jean Peeters du Front SDF, par Anne-Marie Raison.

Contact et informations : Front SDF, 56 rue d'Aerschot, 1030 Bruxelles.  
Tél: 02-218.60.09  
Fax: 02-218.20.97.

\* Ndlr : au forum du Collectif du 7.3.98.

A lire... A débattre

## La stratégie spécifique du Front : un dialogue pour construire les lois ensemble

- **Quelles sont les différences de stratégie d'actions du Front, avec, par exemple, celle du Collectif contre les expulsions ?**

« Il y a une différence entre le Front et certains autres mouvements, comme par exemple le Collectif contre les expulsions. Je précise d'abord que nous sommes solidaires avec eux, ce n'est pas une critique négative. La différence, c'est que de leur côté, il y a énormément de réflexion et beaucoup d'énergie pour organiser des actions. Mais par contre, au niveau de la réflexion et du dialogue constructif avec les faiseurs de loi, j'entends surtout des slogans : « *il faut ouvrir les frontières, accueillir tous les immigrés* ».

« Tout ça, c'est bien dans une société où « tout le monde est bon, tout le monde est gentil ». Mais cela semble trop simple. S'ils n'ont pas d'alternatives et de propositions concrètes et positives à faire au gouvernement, ils risquent de faire le jeu de l'extrême-droite. Au niveau du Front, nous acceptons à contre coeur la société telle qu'elle est. A court terme, on ne sait pas la renverser directement, on ne va pas se tuer à vouloir la renverser ».

« Le dialogue doit venir des deux côtés. D'un côté, des administratifs et des politiques de bonne compréhension, d'un autre côté, des gens qui « pratiquent » tous les jours la loi, eux aussi doivent se concerter pour pouvoir proposer. Mais je crois qu'on doit aller plus loin : je pense que les politiques et les administratifs écoutent, et puis, ils se retirent dans leurs bureaux, et ils fabriquent les lois. Nous, on leur a demandé d'écouter, de fabriquer une loi, et de venir nous la proposer, qu'on puisse s'aider l'un l'autre. C'est ça notre constat. »

- **Et ils sont d'accord ?**

« En théorie, oui. En pratique, on nous a appelé deux ou trois fois pour travailler à un avant-projet de loi. Mais ça, c'est des bouquins entiers qu'il faut travailler ! C'est difficile, hein ! On n'est pas payés pour ça ! Faut pas demander à des gars qui sont à la rue d'aller se renseigner, de lire tel article de loi, c'est un charabia !... »

« Nous avons été étonnés plus d'une fois de voir plus d'une personne qui sont des administratifs être de bonne volonté. Mais évidemment, on ne rencontre que ceux-là ! Peut-être qu'il y en a qui sont bouchés, hein.. ».

« Un des résultats de l'action des Compagnons du partage devant les CPAS il y a trois-quatre ans, et au château de la Solitude, c'est d'avoir provoqué, dans les CPAS, un début de changement. Il y a dans certains CPAS une mentalité un petit peu plus ouverte. Mais leurs revendications à eux, les gens des CPAS, c'est de doubler leurs effectifs. Leur toute première revendication ça a été : « *nous sommes mis dans des situations où il nous est impossible de faire notre métier. On n'a pas le temps de faire des formations, on ne connaît plus les lois, etc.* »

## Les différences entre Flandre, Wallonie, région germanophone et bruxelloise

« La Wallonie a été touchée de plein fouet par la crise depuis beaucoup plus longtemps que d'autres régions. Donc, depuis beaucoup plus longtemps, les gens ont appris à survivre et à se mettre ensemble. De sorte que l'impression que j'ai, c'est qu'il y a plus de dynamisme dans les anciennes régions industrielles wallonnes ».

« Je ne sais pas ce qui se passe du côté d'Arlon, nous venons à peine d'avoir un contact avec les cantons "rédimés", les Malmédy... etc. Dans le Brabant wallon, ce qu'on nous a dit, c'est : « *être pauvres parmi les pauvres, ça va, mais être pauvre dans une région riche, c'est plus difficile* ». Il y a assez bien je crois, de concertation et de solidarité : les actions qui se font, c'est souvent des gens qui s'entraident entre eux. Ça, c'est au niveau de la Wallonie ».

« Au niveau de la Flandre, l'impression que j'ai, c'est qu'il y a beaucoup plus des gens qui sont dans des organisations, qui organisent des dortoirs pour les gens en difficultés, etc. Les CPAS des villes flamandes sont moins pauvres. La solidarité flamande fonctionne mieux au niveau familial et donc il y a moins de pauvreté apparente. Par contre, au niveau des résidents de campings, du côté de Genk, les anciennes mines du Limbourg, il y a un problème énorme. L'impression que j'ai, mais évidemment nous avons très peu d'information sur ce que vivent

les flamands, c'est qu'il y a moins de solidarité entre eux. Nous autres, nous avons encore des anciennes solidarités des quartiers ouvriers, eux, c'est plus des agriculteurs et la solidarité parallèle existe moins ».

« Sur Bruxelles, à part les Compagnons du Partage dans le temps, où ce sont des gens eux-mêmes qui se sont débrouillés pour faire des choses, maintenant, ce qui existe et qui est nouveau, ce sont de petites asbl de terrain qui sont très peu subsidiées mais qui fonctionnent.

La situation à Bruxelles est un peu différente, il y a aussi un tas de choses qui se font pour les plus démunis : restaurants populaires, douches, consignes, etc... Et d'une certaine manière, on dirait qu'il y a une couche de la société qui soutient financièrement très très fort tous ces petits organismes mais... pour changer une façade. Donc : « *Cachons la misère que nous n'osons montrer* »... Pour moi, c'est plutôt « cacher » : en trois ans de temps, ils ont muré la plupart des squats, on badigeonne la pauvreté. Mais la présence dans les restaurants populaires augmente d'année en année et les restaurants augmentent en nombre, donc, c'est significatif. »

## Par delà les frontières

« Pour terminer, car cette fois-ci on s'y est pris à temps, au premier week-end du mois d'août 99 (6, 7 et 8 août), flamands, wallons, bruxellois, nous allons nous retrouver avec les germanophones. Le thème est : « casser les frontières ou par delà les frontières ». Il y aura des résidents (permanents ou non) de campings qui ont un tas de misères : ils sont plus de cinq mille en Wallonie qui risquent de se faire expulser, ils se font exploiter...

Actuellement, c'est un peu ce Collectif-là qui fonctionne très fort. Il y aura aussi une organisation allemande semblable. Ils sont vraiment enclavés : pour eux, quand ils doivent voir le parlement wallon, ils doivent venir jusqu'à Namur, au bout du monde ! Beaucoup de lois ne sont pas connues, le guide des sans domicile n'existe pas en allemand, et donc ... Et en plus, la région est riche !... Ca se passera à Saint Vith, dans une école. Le week-end est destiné prioritairement à ceux qui sont en difficultés, mais le dimanche après-midi, nous invitons la société civile, ce sera ouvert à tous, même aux hommes politiques. »

### Réduction du temps de travail : pourquoi et comment ?

Brochure du Front commun syndical de la CPNAE, octobre 1998.

La persistance d'un chômage massif est une source d'insécurité pour les travailleurs.

Les réponses apportées jusqu'ici n'ont rien résolu.

Il est temps de s'engager sur une autre voie.

Le CPNAE présente en 8 pages un bilan (négatif) des mesures en faveur de l'emploi, le fléau des heures supplémentaires en regard avec la RTT.

#### Renseignements :

**SETCa / R. Labarde**

rue Haute, 42 à 1000 Bxl ; tél.: 02-512.52.50

**CNE / M. Vandermosten**

rue du Page, 69-75 à 1050 Bxl ; tél.: 02-538.91.44

**CGSLB / K. De Jaeger**

bld Poincaré, 72-74 à 1070 Bxl ; tél.: 02-558.51.50

# L'activation des chômeurs par les allocations de chômage

Felipe Van Keirsbilck, service d'étude de la CNE.

Le 8 octobre, l'atelier « Réduction du temps de travail et création d'emplois » a invité Felipe Van Keirsbilck, pour nous aider à mieux comprendre les différents mécanismes d'activation des allocations de chômage, et à en avoir une analyse critique. Felipe nous a repris ci-dessous le contenu de son exposé sous forme d'article.

(1) En réalité, beaucoup de mesures « pour l'emploi » comportent une part d'activation des allocations, que ce soit le prêt subordonné chômeur ou les multiples subsides à l'embauche. Les 2 mesures citées ci-dessus se distinguent parce que l'essentiel du « revenu » des personnes occupées dans ces activités provient de l'ONEm.

A lire... A débattre

Le concept d'« **Activation des allocations de chômage** », importé initialement par les institutions financières internationales, a donné lieu en Belgique à 2 dispositifs légaux récents (ALE & PRP ou « Emplois Smet »), qui s'ajoutent à d'autres plus anciens<sup>1</sup> (voir tableau en annexe).

Cette note vise à bien distinguer « l'activation des allocations » des autres mesures qui utilisent également l'argent précédemment payé sous forme d'allocations pour créer des emplois (point 2).

Elle examine ensuite principalement cinq questions :

- pourquoi ces nouvelles politiques ?
- activer les chômeurs ou les entreprises ?
- le danger de la substitution ;
- le lien entre « activation » et RDTT ;
- la question de la distinction entre activité et emploi.

Mais avant de commencer, il faut une définition précise, car l'expression même « activation des allocations » comporte une erreur de langage qui n'est pas étrangère aux énormes malentendus qui pourrissent le débat. En effet, on entend que c'est l'allocation qui est activée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Rien. L'allocation est payée, mais elle l'était déjà ...

En réalité, c'est l'allocation qui active le chômeur, et l'expression correcte devrait donc être « activation (des chômeurs) par les allocations de chômage ».

D'où la proposition de définition ci-dessous :  
*On parle d'activation des allocations de chômage quand une partie ou la totalité de l'allocation due à un chômeur est payée sous condition d'activité (travail ou formation), soit directement au chômeur, soit à l'organisme ou à l'entreprise qui l'occupe.*

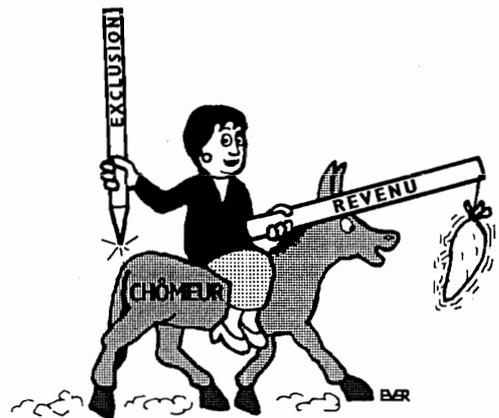
**Il vaudrait donc mieux dire : « activation des chômeurs ».**

## 1 - Pourquoi une telle politique ?

Ce paiement d'allocations conditionné à l'activité peut être mis au service d'objectifs divers :

- réduire le chômage (par ex. réduire le nombre de cci) ;
- créer de l'emploi ;
- répondre à des besoins sociaux non rencontrés ;
- blanchir le travail en noir ;
- lutter contre les conséquences de l'inactivité prolongée (déprime, perte de qualification, « inemployabilité ») ;
- réaliser des économies dans le budget de la Sécu.

Un dernier objectif, évidemment inavoué mais néanmoins vraisemblable, est de pousser à la dérégulation salariale en introduisant dans les entreprises des travailleurs totalement atypiques et ne coûtant quasi rien à l'employeur.



Pour atteindre ces objectifs, les moyens disponibles sont les suivants :

- il faut d'abord une personne (le chômeur ...) susceptible d'entrer en activité ; cela demande du temps, de la disponibilité ... et

des compétences correspondant à l'activité envisagée ;

- il faut aussi qu'il y ait une demande pour cette activité, qu'elle soit privée (un ménage ou une entreprise) ou publique (une commune par ex.) ; encore faudra-t-il voir si cette demande est solvable ou pas... ;
- il faut faire se rencontrer la demande et la personne « inactive » ;
- il faut ensuite des incitants pour que cette personne entre effectivement en activité ; ce sera principalement la menace sur les allocations précédemment versées, plus un complément de revenu qui peut provenir de l'ONEm et/ou de l'utilisateur ;
- enfin, il faut un cadre juridique qui mette le chômeur et l'utilisateur à l'abri de l'illégalité et des responsabilités civiles liées à l'exercice d'un travail.

## 2. Activation d'un chômeur ou d'une entreprise ?

C'est ici la distinction essentielle, qui sera bien illustrée par la comparaison entre deux exemples : l'**ALE** et le **Maribel Social**.

Dans le cas de l'ALE, une allocation supplémentaire est versée au chômeur à condition qu'il preste x heures chez les clients de l'ALE. Dans le cas du Maribel Social, une allocation (sous forme de réduction de cotisations sociales) est versée à une institution du non marchand à condition qu'elle embauche x personnes supplémentaires.

Autrement dit, dans les deux cas l'ONEm (ou l'ONSS) utilise une somme (versée ou ristournée) comme levier pour convaincre quelqu'un de « s'activer », mais dans un cas c'est sur un chômeur que s'exerce cette pression, et dans l'autre cas sur une « entreprise » (au sens large).

### Pourquoi cette distinction est-elle essentielle ?

1. Pour une raison éthique. Il est évident que pour faire cesser une situation inacceptable (ici, le chômage), c'est sur le responsable, et non sur la victime, que la pression du « pouvoir » doit s'exercer<sup>2</sup>. Bien sûr, il y a

des chômeurs sans scrupules qui abusent, et il y a des patrons au grand cœur. Il n'empêche que tout le droit social repose sur l'option de défendre le travailleur face à la puissance de l'entreprise, et qu'il faudrait pas mal d'inconscience pour prétendre que les 180.000 c.c.i. de longue durée le sont « de leur faute »...

2. Parce que si le premier modèle peut (peut-être) diminuer le chômage, il ne peut pas créer d'emploi. Il laisse ses « bénéficiaires » au milieu du gué, entre chômage indemnisé et emploi, dans le vide des statistiques et l'ornière d'un sous-statut. A l'inverse, le modèle « collectif » oblige l'entreprise à créer des emplois dans le plein sens du terme (sous réserve de non-substitution: voir point 3).

3. Parce que le fait d'être « activé », donc dans un statut particulier, de dépendance vis-à-vis de l'ONEm ou de l'ONSS, constitue un lourd handicap pour le chômeur « mis au travail », alors que si c'est l'entreprise qui est « activée », c'est pour elle un léger inconvénient. Le travailleur PRP se distingue (négativement) de ses collègues par de nombreux aspects très concrets : son horaire, son revenu, son contrat et la durée de ce contrat, les tâches qu'il peut effectuer... L'entreprise « Maribel Social » se distingue d'une autre par une convention collective qu'elle a signée en C.P., et par le montant des cotisations qu'elle verse à l'ONSS...

## 3. Le problème de la substitution

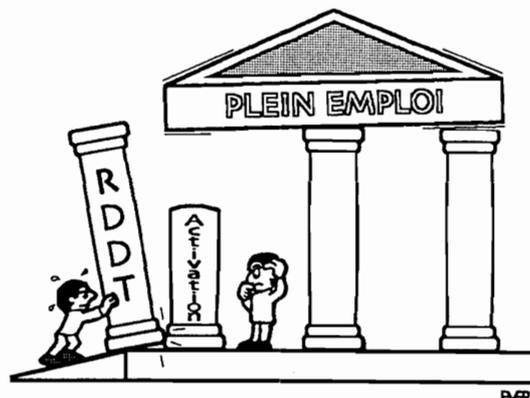
Que le dispositif soit **individuel** (chômeur mis au travail) ou **collectif** (entreprise subventionnée pour créer des emplois) est déterminant pour le statut des personnes mises au travail, mais ne règle pas le problème de la substitution, dont dépend l'efficacité réelle en terme de création nette d'emplois. Il faut donc bien insister sur deux dangers distincts : celui des sous-statuts pour les chômeurs « activés » individuellement, et celui de la substitution d'emploi.

En effet, toutes les formes d'activation

(2) *Au Proche-Orient, les pressions américaines sur les Palestiniens donnent un contre-exemple éloquent de cette règle éthique élémentaire.*

conduisent à permettre à une entreprise d'augmenter ses effectifs sans augmenter beaucoup sa masse salariale. La collectivité paie (pendant un certain temps) la différence entre le prix « normal » du travail et ce salaire au rabais. Cela se justifie si des emplois supplémentaires ont été créés.

Mais comment garantir que, par licenciements, départs non remplacés ou autres, le volume de l'emploi ne va pas rapidement retomber au niveau initial ?



En gros, deux types de moyens sont mis en oeuvre :

- des contraintes sur le volume de l'emploi (obligation de maintenir le niveau de l'emploi durant x années ; interdiction de licencier, etc.) ;
- des contraintes sur les tâches autorisées (par ex. des tâches non encore exécutées, de nouveaux services à la clientèle etc.)

Il est cependant assez clair que ces deux types de contraintes sont, dans les faits, facilement et massivement contournées, sauf là où jouent des normes d'encadrement, dans certains services du secteur public ou du non-marchand subventionné. Ceci conduit à se pencher sur une sous-question : l'activation de chômeurs est-elle plus acceptable dans le public que dans le privé ?

#### Secteur public ou privé ?

La création du dernier des programmes d'activation (« PRP ») a pour principale caractéristique de s'appliquer à tout le secteur privé. Ceci est présenté comme une simple « extension », mais pourrait bien changer les choses en profondeur :

- le contrôle sur le volume de l'emploi sera beaucoup plus difficile ;
- la recherche du profit exercera une pression importante à la substitution ;
- l'utilité sociale des activités subventionnées sera sans doute plus discutable.

Pour ces trois raisons, il semble qu'il faille être beaucoup plus prudent dès lors qu'on envisage de actions « d'activation » dans le secteur privé. Il reste néanmoins que la frontière entre « public » et « privé » devient parfois difficile à tracer ... (par ex. des hôpitaux privés dépendant largement de l'argent de la Sécu ...)

#### 4. RDTT contre activation ?

L'activation des allocations peut, selon la forme qu'elle prend et la capacité ou pas de faire respecter certains critères, être un allié important ou un concurrent dangereux pour un projet de RDTT<sup>3</sup> collective. De son côté, la RDTT peut aider à garantir que l'activation crée vraiment des emplois.

Allié : le coût de la RDTT consiste quasi uniquement en embauches compensatoires. Si la RDTT se négocie dans une seule entreprise, c'est elle qui devra supporter ce coût ... alors qu'elle permet à la collectivité de réaliser des économies (approx. 900.000 fb/an pour chaque « vrai » emploi offert à un C.C.I.<sup>4</sup>). C'est ce qui justifie les mesures d'incitation par des subventions publiques, du type « Robien » en France ou Vande Lanotte en Belgique. Sur un plan plus ambitieux, si la RDTT est généralisée, toutes les entreprises devront créer des emplois... et occasionneront des économies aux finances publiques. Dans ces deux cas, il est donc légitime et indispensable de compenser une partie du coût des embauches nouvelles en « activant » les entreprises qui appliquent la RDTT, c'est-à-dire en leur accordant une certaine réduction de cotisations, par ex.

De son côté, la RDTT est la seule réponse radicale au problème de la substitution là où il n'existe pas de normes d'encadrement... et même là où elles existent mais ont une tendance naturelle à être contournées. En effet, supposons les besoins en main d'oeuvre plus ou moins constants ; avec la RDTT, il ne sera pas possible à l'entreprise qui bénéficierait d'activation d'allocations de chômage pour x

(3) RDTT = réduction du temps de travail

(4) CCI = chômeur complet indemnisé.

nouvelles embauches, de se débarrasser discrètement de x autres anciens employés : il y aura donc bien création de x emplois durables. Ce qui signifie aussi que c'est avec la RDTT bien appliquée que les finances publiques ont le plus de chances de s'y retrouver vraiment après une opération d'activation.

A l'inverse, l'activation au sens individuel du terme, c'est-à-dire la mise au travail plus ou moins contrainte de chômeurs en dehors de véritables emplois, est sans doute le pire obstacle qui soit à la réalisation de la RDTT ; en effet, les subventions consenties une fois aux entreprises, au titre d'activation, ne pourront plus être demandées une seconde fois pour encourager la RDTT.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de la RDTT ne se fera nulle part sans lutte décidée, ce qui suppose que les travailleurs soient dans les conditions objectives d'une certaine unité ; ce n'est déjà plus tellement le cas avec la multiplication des statuts précaires, mais l'introduction de « chômeurs travaillant » dans les entreprises aggraverait encore énormément cette situation ...

On peut donc conclure que l'expression de critères rigoureux sur les formes acceptables de l'activation est d'une importance capitale pour la RDTT, pour le statut des actifs, et pour l'accès des chômeurs à de vrais emplois.

## 5. Huit éléments qui distinguent un emploi d'une « activité »

Pour pouvoir parler d'un emploi au sens fort du terme, il faut que plusieurs conditions soient vérifiées, qui ne le sont pas - ou pas toujours - dans différentes formes d'activités (bénévolat, sous-statuts, travail indépendant, travail en noir...).

Bien sûr, une activité qui ne correspond pas à un emploi pour l'une ou plusieurs de ces conditions peut très bien être respectable, utile ou agréable. Il ne s'agit donc pas de juger, mais de se donner les moyens de discerner ce qui est un emploi, ce qui l'est presque et ce qui ne l'est pas du tout. Discernement vraiment utile, lorsqu'on examine des « mesures pour l'emploi » !

### Condition :

- Un revenu régulier et suffisant pour vivre (« salaire direct ») ;
- L'affiliation à un système d'assurance sociale (« salaire indirect ») ;
- Droit de sécurité juridique ;
- Identité et reconnaissance sociales ;
- Reconnaissance d'une qualification ; entretien et développement de compétences ;
- Sens et fierté de ce qu'on produit ;
- Insertion sociale dans un collectif de travail ;
- Structuration de son temps.

## Principales mesures d'activation des allocations de chômage en Belgique

	<b>PRC</b> [ Prime TCT ACS FBI ]	<b>ALE</b> [ Agence Locale pour l'Emploi ]	<b>PTP</b> [ Programme de Transition Professionnelle ]	<b>PRP</b> [ Programme de Réinsertion Professionnelle ]
<b>Origine</b>	depuis 1980	depuis 1987 généralisé en 1994 modifié fin 1997	depuis juin 1997	paru au MB le 8/9/97 pas encore en application concrète
<b>Pouvoir compétent</b>	Régions (droit de tirage sur le fédéral)	Fédéral Gestion = communes	Accords détaillés entre fédéral et communautés ou régions	Fédéral
<b>Chômeurs cible</b>	CCI (depuis 1 jour min. à 2 ans max selon les cas)	inscription obligatoire si CCI 2 ans ou minimex 2 ans.  Prestation en principe sur base volontaire	CCI 2 ans alloc attente 1 an minimex 1 an	CCI 5 ans peu qualifié et CCI 2 ans  Total : 190.000 personnes concernées
<b>Employeur</b>	pouvoirs locaux non marchand	depuis 1997, employeur formel et payeur = ALE.  Utilisateurs = particuliers, associations, communes, entrepr. agri & horti.	pouvoirs locaux non marchand	pouvoirs locaux entreprises privées sauf agences d'interim entreprises publiques autonomes
<b>Contrat (type &amp; durée)</b>	CDI en général	depuis 1997, contrat spécial, temps partiel variable (max 1/2 temps) sans préavis.	CDI 6 ou 12 mois jusqu'à 24 mois si « ale120 » min 1/2 temps	CDI max 3 ans min 1/2 temps
<b>Activités reconnues</b>	projets présentés par communes ou assoc. et agréés par Régions	toute activité acceptée par le CA de l'ALE Pratiquement : ménage, jardins, sécurité (communes) agri- et horticulture	projets d'utilité publique présentés par les communautés ou les Régions, éventuellement en lien avec associations non-marchandes	tous services qui ne sont pas ou plus rendus dans les entreprises du secteur privé. Agrément par le M.E.T.
<b>Salaire</b>	selon barèmes publics	150 fb/h (45 premières heures) 75 fb/h (jusqu'à 80 h) net cot soc et impôt	selon barèmes publics	selon barème secteur mais plafonné à 120 % du RMMMG, soit 54.000 fb brut pour un temps plein
<b>Activation et avantages</b>	De 80 à 100 % du salaire est versé à l'employeur	L'ALE paie 250 fb par heure prestée ;  L'ONEm récupère 100 ou 175 fb pour porter le salaire réel à 150 ou à 75 fb/h	Allocation d'intégration versée par l'ONEm au chômeur, plafonnée au salaire net :  Pour un 1/2 temps : 10.000 fb/mois ou 12.000 fb si « ALE120 » ; Pour un 3/4 temps : 12.000 fb/mois ou 14.000 fb si « ALE120 » Porté à 18.000 fb dans les communes à fort chômage  Exonération Cot Patro	Allocation de réinsertion versée par l'ONEm au chômeur, plafonnée au salaire net :  Pour un 1/2 temps : 17.500 fb par mois ou 23.500 fb si carte embauche ; Pour un 4/5 temps : 22.000 fb/ mois ou 28.000 fb si carte embauche  Exonération Cot Patro
<b>Coût net utilisateur, par ETP</b>	Entre 0 et 240.000 fb/an	Entre 250 et 350 fb/h déductibles fiscalement	Entre 100.000 fb et t 200.000 fb au total	Entre 30.000 et 100.000 fb/an au total
<b>Contrainte</b>		Risque d'exclusion par art. 80 ou de suspension alloc.		
<b>Effet global</b>		Environ 3.000 ETP prestés par près de 28.000 person., dont 82,5% de femmes. Le gain mensuel moyen est d'environ 3.500 fb en plus de l'allocation normale.	Le programme escompte 8.000 emplois (dont 6.000 en Flandre et 1.500 en Wallonie) qui pourraient correspondre à environ 5.000 ETP.	On cite le chiffre de 10.000 petits boulots.

# Allocation universelle ou salaire universel ?



*Intervention de  
Matteo Alaluf,  
de l'Institut de  
Sociologie de  
l'ULB, à la  
Marlagne, le  
17.10.98,  
rencontre  
Communautaire  
des Equipes  
Populaires;  
dossier réalisé  
par Monique  
Van Dieren  
(Contrastes),  
synthèse par  
Ghislaine De  
Smet.*

A l'heure où l'emploi fait cruellement défaut, une question se profile dans de nombreux débats de société : le droit aux revenus doit-il être nécessairement lié au travail ou lié au simple fait d'exister ?

*A cette question, la tendance actuelle est de répondre par la proposition d'une allocation universelle accordée à tous. Pour Matteo Alaluf, cette idée séduisante est pourtant dangereuse car elle casse toutes les logiques actuelles de protection sociale.*

Pour Matteo Alaluf, les projets actuels de réforme de la sécurité sociale consistent à juxtaposer un double système : d'une part un dispositif public dont la tendance irait de plus en plus vers la fiscalisation (c'est-à-dire dont les rentrées proviendraient de moins en moins des cotisations sociales liées au travail et de plus en plus de l'impôt), et d'autre part, des régimes professionnels qui seraient, eux, pré-financés (c'est-à-dire financés par l'épargne privée organisée par les entreprises; assurances-groupes...).

Ce modèle, si on le systématisé, conduit vers l'instauration de l'allocation universelle. C'est un système basé sur l'accumulation financière pour les uns et sur l'assistance de l'Etat à ceux qui sont considérés comme pauvres.

L'allocation universelle, à l'inverse d'aider les gens à sortir de la misère, risque plutôt de les y enfermer.

L'alternative à cette allocation universelle, c'est la « socialisation du salaire » ou « salaire universel ». Ce système est certes déjà d'application dans notre pays, puisque le salaire est fortement socialisé. En réalité les travailleurs ne touchent qu'une partie de leur salaire, le reste servant à payer les cotisations sociales. A l'heure actuelle, cette socialisation du salaire est loin d'être poussée à son terme.

Les tendances actuelles de réforme de la sécurité sociale détricotent ses principes-mêmes. (...)

## **Vers une sécurité sociale à deux vitesses ?**

Petit à petit, la pensée libérale fait son nid. Et elle s'installe au coeur même de la sécurité sociale, fleuron de la solidarité entre les travailleurs.

Les thèses de « modernisation » de la sécurité sociale s'inscrivent dans la logique des systèmes anglo-saxons, qui reposent sur des formes plus libérales de la protection sociale : le droit à la propriété pour les riches et le droit à un minimum vital pour les pauvres... Le poids des formes anglo-saxonnes de protection sociale ont une portée de plus en plus importante dans l'ensemble du système économique.

Le droit de tirer de son travail une propriété privée est proche de la pensée libérale. A titre exemplatif, les systèmes de pension liés à une épargne se développent. Les gens qui ont travaillé trouvent normal de pouvoir en bénéficier. Et puis, il y a les pauvres. Pour eux, il faut le droit à un minimum de revenu, qui, lui, est assuré par l'Etat.

Voilà une manière de penser qui est conforme à la logique dominante de notre société et qui conduit à une sécurité sociale constituée de deux niveaux. (...) Les réformes de la sécurité sociale vont donc vers une juxtaposition de deux dispositifs : un dispositif public financé par les impôts et un dispositif privé constitué des fonds sociaux (de pension, par ex.).

Il y a donc une différence entre celui qui a pu, par son travail, se constituer un patrimoine, et celui qui, n'y parvenant pas, se trouve acculé à la pauvreté. Cela veut dire que, pour les uns, l'allocation universelle constituera l'essentiel de leur revenu, tandis que pour d'autres, elles ne représenta qu'une infime partie de celui-ci.

On veut en fait éviter le scandale de la misère dans nos sociétés riches. La logique libérale consent à l'idée d'allocation universelle parce que la misère est choquante et qu'il faut éviter de stigmatiser la pauvreté.

En fait, dans la logique libérale, il s'agit de détacher le revenu de l'emploi, pour tous ceux à qui l'emploi est refusé. Notamment en créant des situations de travail qui ne sont pas véritablement de vrais emplois et dans lesquels un revenu fiscal vient compléter un salaire trop faible.

Ainsi est reconstitué le couple constitutif de la doctrine libérale de propriété et de solidarité (la solidarité faisant aussi partie de la pensée libérale, mais associée à la propriété).

*A lire... A débattre*



## Un joyau à préserver

Dans notre pays, le système de protection sociale s'est construit de manière différente. Non pas comme un compromis que certains ont qualifié de « néo-corporatiste », mais bien dans des luttes qui furent importantes, avec une dimension révolutionnaire non-négligeable. Ces luttes ont produit un système qui n'a pas conduit à une logique de capitalisation, dans nos pays, mais, au contraire à des formes de socialisation du salaire.

Cette socialisation du salaire, même si c'est un modèle inachevé, doit être considérée comme un joyau à préserver et même à développer. C'est évidemment ramer à contre courant. Mais, pour M. Alaluf, c'est la seule voie pour une citoyenneté fondée sur l'emploi et les droits politiques et non sur la propriété et l'accumulation de capital.

## Renforcer le lien au travail

Pour faire face aux dérives de la sécurité sociale qui mènent tout droit à l'allocation universelle, Matteo Alaluf appuie l'idée du salaire universel comme seule manière d'opérer une mise en commun et une redistribution des richesses de manière correcte.

Le salaire socialisé (appelé aussi salaire universel) représente la base de la sécurité sociale pour marquer l'opposition avec l'allocation universelle. Le prix du travail, contrairement à ce qu'on affirme trop souvent, n'est pas lié à la loi de l'offre et de la demande (càd la loi du marché). Le salaire ne fonctionne pas comme un prix ordinaire, un prix « pur », mais comme un prix qui résulte d'un barème.

## Le salaire, clef du système

Ce barème répond à des caractéristiques :

- il est négocié, c'est-à-dire qu'il est construit progressivement et conflictuellement par les partenaires sociaux ;
- il obéit à des règles générales définies dans le cadre de territoires nationaux ;
- il est lié à des formes de participation par secteurs d'activités ;
- enfin, il se caractérise aussi dans un partage entre un salaire direct remis au titulaire de l'emploi, et un salaire indirect, fait de cotisations sociales affectées aux situations de non-emploi (maladie, chômage, études, retraite, etc).

Le salaire résulte ainsi d'une très large péréquation entre employeurs et travailleurs, avec une affirmation du lien entre salaire et travail, puisque le travail donne lieu à un salaire. Ceci en-dehors de l'impôt, et en-dehors d'une épargne.

Le salaire concerne aussi les travailleurs dans leur dimension collective. Ils sont avant tout travailleurs salariés, ouvriers, employés, cadres.(...) De même, les chômeurs sont des salariés demandeurs d'emplois, et non des pauvres à insérer. Les retraités sont des travailleurs pensionnés, et non des épargnants rentiers.(...)

## Redistribution immédiate

Ainsi les salariés retraités perçoivent une portion du salaire des salariés actifs. Cette portion est légitimée par leur travail passé, sans que celui-ci en soit la contrepartie exacte. Ce n'est donc pas, comme certains le disent, un salaire différé. C'est aujourd'hui que les travailleurs salariés paient les pensions des retraités d'aujourd'hui. Ce n'est pas une épargne qui le fait. Le mécanisme est le même pour les situations de maladie.

L'emploi est donc aussi l'occasion de la reconnaissance du non-emploi, sans qu'il y ait pour cela constitution d'un patrimoine lucratif.

Il s'agit donc d'un dispositif transversal qui ne laisse pas beaucoup de place au paternalisme d'entreprise, qui n'appelle pas une accumulation financière, mais qui entraîne une mutualisation du flux des richesses courantes. Qui finance le « hors-emploi » par l'emploi, mais aussi d'autres choses.

C'est là toute la différence avec une société duale, dont les démunis sont dépendants de l'accumulation financière de ceux qui ne le sont pas.

**Le salaire universel, c'est donc la mise en commun des ressources de tous les individus, qu'ils soient dans l'emploi ou en dehors.**

Il est financé exclusivement par les employeurs, sans recours ni à la fiscalité, ni à l'accumulation financière. Car il faut se rappeler que le travail est la source des richesses produites.

La redistribution est immédiate, sans accumulation de capital de toutes les ressources provenant du travail. Le pensionné, le chômeur, l'accidenté du travail sont des salariés, pas des épargnants. C'est aujourd'hui même qu'avec les ressources du travail on paie la pension, les allocations de chômage, etc... sans passer par cette accumulation financière

incontrôlable qui s'opère dans des fonds de pension, par ex.

En effet, le pensionné ne retouche pas ce qu'il a fourni, on a mis en commun des montants qui ont été redistribués ensuite sous forme de pension. Le chômeur, le pensionné, l'ouvrier, le cadre sont des salariés. **Le salaire universel est la redistribution directe de l'ensemble des richesses liées au travail.**

## Des signes qui ne trompent pas

Concrètement, l'évolution vers une sécurité sociale à 2 vitesses (et donc vers l'idée d'allocation universelle) se fait de plus en plus sentir. Dans le langage et dans les actes.

La tendance actuelle, c'est de parler du coût des « charges sociales » alors qu'auparavant on parlait de « salaire indirect ». Ce changement d'appellation n'est pas neutre. Autre exemple : on parle maintenant de « politique active ou passive » du chômage.

## Un leitmotiv, l'exclusion

Par « politique passive », on entend l'indemnisation des chômeurs, c'est donc perçu négativement. La tendance actuelle, c'est qu'il ne faut pas que les gens restent au chômage. On cherche donc des moyens pour éviter de les payer. Le rapport entre les services du chômage et du minimex est éclairant : les CPAS se sont plaints en disant que l'Orbem les met dans une situation difficile en excluant des chômeurs de leurs droits, les renvoyant ainsi au minimex. L'Orbem réfutait en argumentant que les personnes exclues étaient des chômeurs « riches » qui ne vont donc pas au CPAS.

Rien qu'en se basant sur ce qu'en disent les journaux, on constate qu'un minimexé sur trois est concerné par le chômage ! Soit parce qu'il en a été exclu, ou ne peut toucher des allocations pour toutes sortes de raisons administratives et autres, ou encore parce qu'il reçoit une indemnité de chômage trop faible et touche un complément CPAS. Au bureau de chômage, il arrive d'ailleurs souvent que l'on conseille aux gens d'aller au CPAS pour compléter leur allocation.

**Il y a donc une tendance à précipiter les gens du travail au chômage, puis du chômage vers l'aide sociale.** Donc, une tendance à développer la pauvreté, une

pauvreté soutenue progressivement par ce que l'on donne aux pauvres et pas aux salariés, aux travailleurs.

Parallèlement à ce phénomène, la notion de chômage actif (appelée aussi « activation du chômage ») repose sur l'objectif de faire entrer les chômeurs dans d'autres circuits. Il faut, d'une part, que le chômage ne leur soit pas profitable et d'autre part leur proposer autre chose. Pour les « dés-inciter » à s'installer dans la situation de chômage, il faut rendre le chômage conditionnel : s'ils veulent continuer à toucher leur allocation, les chômeurs doivent accepter d'autres dispositifs. Évidemment, comme on n'a pas d'emploi à proposer, ces dispositifs ne sont pas des dispositifs d'emploi. Ce sont des dispositifs de formation, adressés en priorité aux jeunes (les mesures décidées au sommet européen sur l'emploi vont dans ce sens).

## Discipliner, déstabiliser

Les jeunes qui sortent de l'école ne trouvent pas d'emploi, et on leur propose de retourner se former. En réalité, ce que les employeurs recherchent, ce n'est pas le savoir acquis à l'école mais plutôt un profil plus « conforme » aux besoins des employeurs, et une attitude plus disciplinée.

Discipliner, c'est aussi l'attitude adoptée vis à vis des chômeurs; il faut qu'ils cherchent du travail : c'est leur boulot, et pourquoi pas aux mêmes horaires que les salariés. Quand les gens se débrouillent pour tirer leur plan, on déstabilise ce qu'ils ont mis en place. Un chômeur qui tire son plan, c'est inacceptable.

Tous les discours qui circulent actuellement sur l'emploi n'ont aucun sens, sinon qu'ils servent à déstabiliser les salariés pour rendre leurs conditions de travail de plus en plus difficiles, et à déstabiliser les chômeurs pour qu'ils contribuent à leur tour à déstabiliser les salariés.

En Belgique, notre régime se base encore aujourd'hui sur une assurance financée par le salaire et non par l'impôt ou l'épargne. Mais pour combien de temps encore ? Force est de constater que toutes les mesures politiques, économiques et sociales prises vont dans le sens d'un éloignement des gens de leur lien à l'emploi. **Elles préparent ainsi le terrain à l'allocation universelle, forme de gestion libérale de la pauvreté.**

# Les Comités Blancs : vers l'an III

Aline Dhavré,  
Décembre 98

Le 13 juin 98, les Comités Blancs se sont constitués en réseau organisé. Ils ont élu parmi eux 17 personnes composant cinq instances : La coordination nationale, la cellule communication, la cellule financière, la cellule de médiation et d'éthique et le bureau de liaison.

Un bulletin de liaison mensuel, le « White Spirit », est disponible sur abonnement (300 FB pour 9 numéros, compte : 000-1207902-58, mention White Spirit). Renseignements : 02-544.04.50 et 071-34.34.66

## Nés avec la Marche Blanche, la plupart des Comités Blancs sont toujours actifs

Nous ne pourrions ici faire la liste de toutes les actions mises sur pied par les comités blancs à travers le pays depuis deux ans, mais en relisant les agendas, nous dénombrons plus de 350 actions organisées à l'initiative de C.B. à l'échelon local. Des actions plus larges ont été également organisées (Forum du 15 juin 97 à Leuven, Deuxième anniversaire de la Marche Blanche à Neufchâteau le 19 octobre 97, Manifestation du 15 février 1998 contre la loi du silence - à l'initiative du Comité de soutien des parents de Julie, Melissa, Elisabeth et les autres).

Nous ne savons pas exactement combien nous sommes, nous ne nous connaissons pas tous, mais le réseau n'a jamais cessé de fonctionner et le travail de se faire, chaque jour avec plus de conviction et de fidélité pour la plupart. Les membres des comités blancs sont issus de tous les milieux et de toutes les opinions. Ils sont donc par nature pluralistes. C'est l'originalité du mouvement, ce n'est pas la chose la plus facile à gérer sur des questions qui affrontent directement le politique et l'institutionnel.

## Une prise de conscience qui n'en est qu'à ses débuts

Ce qui est porteur de changement c'est le thème qui rassemble les C.B., aussi nouveau que l'était la Lutte féministe qui ne revendiquait pas la « protection » des femmes, ce que le discours bien pensant avait intégré depuis longtemps, mais la prise en compte des femmes en tant qu'être humain et acteur social à part entière.

La minorisation de fait des enfants dans toutes les situations d'abus de pouvoir, n'est pas différente de la minorisation des femmes au

siècle passé, qui les laissaient, en cas de conflit, en dépendance totale de ceux-là mêmes qui l'opprimaient.

Un aspect de la révolte des parents d'enfants disparus repose sur le fait que le système judiciaire les a traités tout au long des enquêtes comme non responsables de leurs enfants, leur interdisant toute participation aux enquêtes, voire toute information sur celles-ci alors qu'ils étaient les premiers concernés. Les enfermant, au nom du droit, dans un rôle de victime plutôt que de collaborer avec eux à la recherche de la vérité au nom de la parenté responsable et de la citoyenneté.



Dans le même ordre d'idée, les chômeurs savent tous que le statut qui leur est fait leur ôte de fait certains droits de citoyens et les met en dépendance du système qui les a lui-même exclus.

Ce sont ces cercles vicieux de l'abus de pouvoir, de la minorisation de tous les citoyens en situation de faiblesse, que les « citoyens blancs » veulent briser, chacun au niveau où il

le subit ou le voit subir par son entourage immédiat, mais aussi en luttant ensemble contre les mécanismes du système qui permettent la perpétuation de ces abus. C'est donc un combat de portée générale mais vécu dans chaque individualité. En cela aussi l'analogie avec le combat féministe est évidente.

### Un combat multiforme

C'est pourquoi, les Comités Blancs travaillent apparemment sur des objectifs différents : lutte contre la maltraitance, réflexion sur la bientraitance, soutien des enfants victimes des jugements et placements alors que les personnes qui leur font tort sont en liberté, soutien des parents d'enfants disparus et assassinés dans les difficultés qu'ils rencontrent avec la justice, soutien des témoins, réflexion sur les méthodes pédagogiques, accès des enfants mineurs à la justice, abus des organismes d'adoption, etc. Beaucoup d'entre nous travaillent à cette cause dans le cadre de leur profession. Beaucoup également sont engagés socialement voire politiquement.

La réflexion et l'action des Comités Blancs se prolonge ainsi bien au-delà de ses actions communes.

Les comités blancs sont une des composantes du mouvement. Celui-ci n'est réductible ni à une organisation, ni aux actions publiques.

Le mouvement blanc compose un être multiforme. Chaque initiative doit faire son chemin avec les moyens qu'elle se donne pour que la problématique se généralise et que les indifférences se transforment en prises de conscience. L'organisation du réseau est un outil parmi d'autres pour cette avancée. Ses projets et ses moyens sont limités. Il est aussi absurde de vouloir projeter sur lui tous les désirs de changement de la société ou des individus que de croire qu'on peut le détruire par des attaques et des récupérations internes ou externes.

La prise de conscience est un chemin individuel, personne en peut détruire une conscience lorsque celle-ci s'est éveillée. C'est cette force qui permet à chacun de continuer, contre vents et marées, contre flux et reflux.

### Un nouveau thème politique : le contrôle des citoyens sur le fonctionnement de la justice et des appareils répressifs

L'exploitation des enfants par le travail, en Europe, fut dénoncée au XIX siècle par Engels, Marx ou Zola. Cette exploitation criante des enfants a été résorbée, petit-à-petit, par la société occidentale. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain et les causes qui ont permis ce changement sont diverses. Les luttes ouvrières y jouèrent un grand rôle, mais aussi la recomposition industrielle du capitalisme, puisqu'elle réduisait les emplois, ainsi que la formation progressive des classes moyennes et le développement du secteur tertiaire qui avait besoin de travailleurs instruits et qualifiés.

Aussi, en 1996, nous nous croyions tous dans une société de « l'enfant roi », trop peu conscients de la réalité des autres continents, inconscients surtout des réalités qu'abritent des maisons banales, de belles villas, des homes, et des personnages présentables. Inconscients des abus sexuels et de la violence criminelle dans laquelle elle s'inscrit. Inconscients enfin de la chape de silence qui pèse sur les enfants sexuellement abusés, enlevés, disparus et assassinés, à l'abri des enquêtes locales, des instructions secrètes et des jugements à huis clos. A l'abri aussi du secret professionnel.

La tragédie personnelle et le courage civique des parents des enfants disparus initiateurs de la Marche Blanche fut le déclencheur de la prise de conscience que nos institutions n'arrivaient pas à donner une réponse à leur drame ni à empêcher qu'il se reproduise pour d'autres enfants.

Nous assistons actuellement à une tentative de normalisation qui vise à éluder les questions soulevées par l'échec des enquêtes. Des réformes se concoctent en dehors de tout contrôle citoyen et même de tout débat parlementaire. Aucune garantie n'est donnée qu'elles seront des réponses adéquates à la situation. La Justice s'estime « parfaite » aux dires de madame Liekendaël et les corps de police se sont absous eux-mêmes de toute faute. Certains professionnels réagissent de manière corporatiste, parfois au nom de la « liberté sexuelle » des enfants, accusant l'opinion de les avoir traumatisés.

Le traumatisme ne vient-il pas des faits constatés et mis en lumière devenus par là une question fondamentale posée à la société toute entière et dont les réponses restent à trouver à tous les niveaux de celle-ci ? La majorité des médias se taisent sur le suivi des enquêtes ou tiennent le même discours rassurant au mépris des questions non résolues et des nouveaux dysfonctionnements apparus depuis le désaisissement du Juge Connerote.

La Justice de son côté poursuit ceux qui continuent de soulever des questions gênantes qui démontrent que tout n'est pas fait pour que la vérité se fasse dans de nombreuses affaires.

### Rien n'est terminé, tout commence, nous affrontons le vrai silence

Ne nous laissons pas tromper par le miroir aux alouettes des élections dont la proximité rend notre combat difficile parce qu'il gêne toutes les logiques et les clivages traditionnels. Des parlementaires ont combattu et combattront encore, des fonctionnaires se rassemblent et font leur jonction avec les citoyens, des éducateurs se rencontrent et objectent, des psychologues, des psychiatres, des avocats, des journalistes, des artistes s'engagent. Des employées de nos communes, des ouvriers des usines, des commerçants de nos quartiers n'oublient pas : ils continuent d'afficher les photos d'enfants disparus et les avis de recherche sur les disparitions plus récentes.

Ceux qui pensent que les citoyens belges ont oublié se trompent. Le changement n'est jamais un moment spectaculaire, mais une longue résistance. C'est ce qui le rend irréversible, avec ou sans les médias, avec ou sans les penseurs attirés, avec ou sans le parlement, avec ou sans le gouvernement.

Nous sommes entrés dans la troisième année de la Marche Blanche, rien n'est terminé, tout est en gestation, et s'il semble difficile aujourd'hui de cerner le visage de notre résistance, elle n'a pourtant pas faibli. Mais ce n'est pas rien d'affronter l'Institution judiciaire qui oublie de poursuivre les fabricants de snufmovies pédo-criminelles, dont ils connaissent le dossier depuis six ans et de rechercher les enfants qui apparaissent dans

ce matériel photographique et audiovisuel, alors que les difficultés, les intimidations et la répression s'abattent sur ceux qui luttent contre la loi du silence qu'ils soient membres d'associations, journalistes, avocats, fonctionnaires ou mêmes parlementaires, et dont la liste cette année est déjà longue.

Ce n'est pas simple, non. Mais c'est historique : la Belgique est le premier pays au monde dont les citoyens se lèvent massivement contre un système judiciaire et pour que cette institution se souvienne de son rôle et de ses responsabilités dans la société. Un tel combat ne pouvait être facile, même si l'apparente unanimité de fin 96 et début 97 a pu nous donner quelques illusions.



La réponse à toute résistance a toujours été la répression. Mais ce n'est qu'un premier temps. Il n'y a aucune raison de laisser tomber les bras.

Après le silence de la Marche Blanche, est venu le tapage des médias et des beaux discours. Aujourd'hui nous affrontons le vrai silence. Ni les promesses non tenues de nos dirigeants, ni la volte face presque général des médias, ni la frilosité de la majorité des intellectuels, ni la trahison du parlement, ne pourrions nous faire oublier nos propres promesses, ni nous rendre complice de l'oubli.

# Du projet au changement de vie

Christian Lestienne,  
psychologue

Cet article est le troisième volet consacré à l'approche centrée sur le projet de vie ; il fait suite à « **Crise et émergence du sujet** » et à « **Le projet de vie, une révolution silencieuse** ». Destinée à toute personne soucieuse de se repositionner face à la crise contemporaine, cette approche est l'objet d'un accompagnement individuel proposé par Christian Lestienne et Françoise Lemoine dans le cadre CFIP (Centre de Formation et l'Intervention psychosociologique - tél : 02-770.50.48).

Lorsque, face à une crise professionnelle qui s'annonce ou s'amorce, une personne se repositionne en profondeur, moins amarrée aux masques imposés par un système broyeur et tout à coup saisi par l'urgence de (re)trouver son chemin, elle risque de se sentir désorientée...

Lorsque, ayant bâti une nouvelle trame aux perspectives qu'elle appréhende à peine dans ces moments de turbulence, elle souhaite donner corps à ce projet qui s'esquisse, elle risque de ne pas savoir par où commencer...

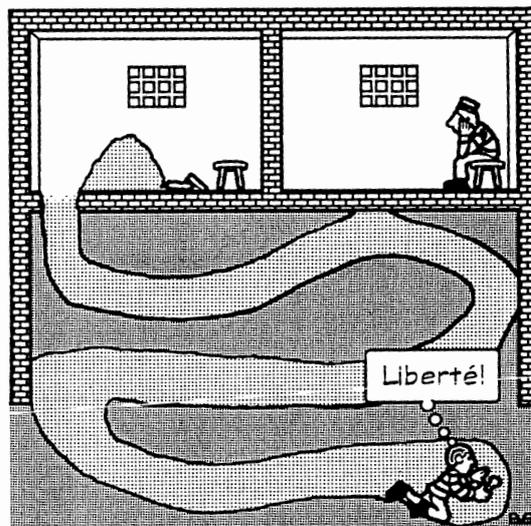
Comment passer, en effet, du projet au changement de vie ?

Le deuil d'abord. Comment ressentir qu'il débouche sur un nouveau seuil, un nouveau départ ? Nombreux sont celles et ceux qui veulent revenir hanter les routes foulées dont ils ont été chassés (licenciement brutal, sentiment de non-performance, mobbing, ...). Revenant, fantômes, sur un chemin de rancœur, ils se jettent parfois à corps perdu dans une cure de plus-encore (quatrième langue, énième peaufinement, lifting anti-stress, training à l'embauche, CV ultra-conformiste). Ou alors c'est, tout au contraire, en âmes en peine qui errent dans le sentiment de ne rien valoir. Faut-il, dès lors, tout lâcher au risque de se perdre ? Nous avons vu que notre histoire, avec sa charge de rêves, recèle souvent le fil rouge de notre devenir. Mis à jour et en perspective, celui-ci peut prendre le visage du projet de vie.

Pourtant, la peur, déjà... Des obstacles apparaissent très vite comme autant de prétextes à revenir sur ses pas. A l'examen, cependant, ces contraintes s'avèrent très vite des « résistances » au changement ou des enjeux mal posés en terme de priorité...

Les petits changements amènent parfois de grandes transformations et nul n'est tenu de tout quitter pour retrouver son axe authentique

(sauf, si c'est mieux comme ça). Hiérarchie des priorités, stratégie dans leur mise en oeuvre et capacité de parler autour de soi pour s'assurer le soutien de ses proches sont les premières étapes d'un changement de vie réussi. Car si le projet donne le cap ouvrant de nouvelles cartographies, les chemins souvent sont d'anciennes routes transformées, améliorées voire redécouvertes (quand il s'agit, notamment, de continuer la même chose, mais autrement, avec un nouveau regard).



Le but est à la fois lointain et proche. De plus, le phare donne des ombres aux récifs à peine dévoilés et une boussole s'impose pour déceler les repères-images.

Pour être sûr de ne pas s'égarer, il convient donc de savoir avec qui on s'embarque, qui nous soutient quand tant d'entourages veulent éviter de voir quelqu'un changer...

Ensuite, prévoir des étapes et quel délai à ce nouveau périple. Que de gens refusent de s'abreuver à l'oasis sous prétexte que ce n'est pas l'océan. Ou, à l'inverse - reprenant notre fil marin - s'arrêtent à l'îlot précurseur oubliant leur terre promise. Le détour ne ment jamais quand on sait où on va, mais le savoir c'est se donner

A lire... A débattre

des éléments de reconnaissance, des objectifs concrets et repérables. Un projet utopique n'est jamais satisfait, un égarement dans les moyens d'arriver là où, finalement, tout le monde veut aller, aboutit, tout au contraire, à une indolence de petit, nanti...

Faire le point s'impose avec la mise en place de critères qui nous permettent de revenir sur soi. Car le projet de vie et ses pérégrinations n'est lui-même que métaphore d'une remise en question permanente, d'un mouvement de vie qui, toujours, nous échappe et nous relance ailleurs. Les obstacles peuvent ainsi nous permettre de rebondir, de réajuster notre direction initiale à un scénario de rechange, ne serait-ce que le temps d'un été ou deux, avant de se remettre en route...

L'essentiel n'est-il pas d'être en marche, vigilant dans la quête d'une liberté qu'une telle démarche symbolise ? N'oublions pas, d'autre part, que ce mouvement implique la non-soumission à des schémas et chemins imposés par des rouages dont l'enjeu est un sommeil conformiste et consommateur ou résigné et démobilisateur.

Projet de vie ne signifie pas, faut-il encore le souligner, individualisme replié mais singulier au service de plus de liberté, pour le plus grand nombre possible... Et cela commence toujours par un petit changement, juste un pas hors de ces sentiers battus qui, comme l'a dit un poète, sont pour les gens battus...

## **L'Espoir... une société de citoyens**

*Michel Papeleux*

*Éditions La Lucarne, 11 rue Monnel, 7500 Tournai.*

A la même adresse, vous pouvez vous abonner à la Lucarne (150,-FB/an). Chaque mois vous bénéficierez d'une analyse critique concise, mais précisée à partir de sérieuses références, statistiques sur une réalité problématique d'actualité.

Michel Papeleux, éditeur de la feuille mensuelle "La Lucarne" renouvelle son affirmation dynamique : « Groupes, mouvements, associations, il est possible de construire un monde où chaque personne pourra vivre dans la dignité. »

En un petit fascicule soigné, il refait l'historique de la courageuse conquête de la sécurité solidaire en Belgique. Viennent ensuite les différents assauts que le néolibéralisme lui oppose, depuis les années 70 jusqu'à l'oppression actuelle du pouvoir financier.

Puis, de cette relecture, il dégage la conviction qu'une énergie résistante et créatrice est concrètement à l'oeuvre pour engendrer une autre société. L'auteur propose deux pistes : une redistribution de la richesse et une redistribution des tâches. Si la société salariale (où le travail est distributeur de richesses) est en voie de disparition, l'économie produit toujours plus de richesses. L'auteur montre que tout citoyen devrait en bénéficier et qu'il existe une piste pour une autre distribution des richesses.

*Prix : 140 FB + 35 FB (frais de port).  
C.C.P. 000-0880120-39*

# La coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles mobilise...

Une directive européenne 96/92 sera bientôt transposée en droit belge. Elle concerne **la libéralisation du prix de l'électricité. Le prix du gaz pourrait lui aussi être libéralisé** dans un très bref délai.

La Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles ainsi que les associations et services sociaux qui lui sont proches s'inquiètent de la confidentialité de ces décisions. Il est à craindre qu'elles seront prises trop rapidement sans réelle possibilité de débat démocratique. Même si un débat parlementaire à ce propos devrait encore avoir lieu en 98, rien ne garantit pour le moment que le grand public soit informé de ces mesures. Autre inquiétude : l'absence de garde-fous nécessaires pour protéger le petit consommateur (client captif) dans la note d'orientation du Ministre Poncelet.

Aussi, elle tente de faire connaître l'existence de ce projet de loi et de susciter un débat démocratique, et d'alerter les parlementaires.

Le 9 octobre 98, le Conseil des Ministres a approuvé la note d'orientation concernant les lignes directrices de la future loi qui transposera en droit belge la directive européenne qui instaure un marché européen libéralisé de l'électricité. Elle devrait être votée très prochainement et entrer en vigueur le 19 février 1999.

Le vote d'une telle loi ne relève pas de simples choix techniques. Il s'agit bien au contraire de garantir ou non l'intérêt des consommateurs domestiques, d'assurer ou non un contrôle démocratique sur les choix futurs en matière de politique énergétique et notamment en matière d'utilisation durable de l'énergie, de se doter ou non des moyens de mener des politiques sociales garantissant à tous un accès à l'énergie.

**Le nouveau système risque à terme de se priver de tout moyen de développer une politique fédérale d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie** et de toutes mesures sociales en faveur des ménages défavorisés. La note entre en contradiction avec les orientations énoncées au niveau du secteur de la distribution d'électricité pour l'horizon 2006.

Il y a également un danger de développement de politiques de prix favorables à certaines catégories de clients au détriment des autres consommateurs domestiques qui paieront eux le prix maximum. Il nous semble important de maintenir le système actuel de prix péréquaté tant que la distribution publique n'aura pas le choix de son fournisseur.

Il faut assurer l'indépendance du gestionnaire de réseau de transport. Pour nous, il doit être proposé par l'organe Régulateur, désigné par le Gouvernement et être tout-à-fait indépendant des opérateurs, il ne peut être juge et partie.

Il convient de contrôler les prix, afin d'éviter que des accords tarifaires ne conduisent à négocier des prix inférieurs pour obtenir le marché et que la différence ne se répercute sur les prix demandés aux autres catégories de consommateurs (subsidés croisés), de prévoir une redevance de service publique incluse dans le prix, identique à celle comprise dans la procédure de l'accès réglementé, contribuer à abaisser le coût des transports.

Il nous paraît essentiel, d'assurer un réel contrôle des pratiques du marché et que toutes les informations nécessaires, notamment celles relatives au prix, autorisations et accords, soient accessibles à un Régulateur, dans le respect des garanties de confidentialité et que soit garanti un réel pouvoir d'initiative et de décision à cet organe.

Pourquoi un programme seulement indicatif pour les nouveaux moyens de production ? Dans un marché où la grande majorité de la clientèle n'aura pas le choix de son fournisseur, il est indispensable de maintenir le caractère contraignant d'un programme d'équipement (actuellement en vigueur) et d'en assurer le caractère démocratique dans le cadre d'une politique énergétique cohérente.

*Claire André*

*Coordination  
gaz-électricité-  
eau : tél :  
02-675.43.74  
et 02-673.43.31*

**samedi 13 mars 1998**  
**Forum « La Bourse ou la vie »**

**consacré à la problématique de la dette des pays du Tiers-Monde**  
**Organisé par le CADTM**  
**tél. 02- 523.40.23, fax 02- 522.61.27**

*« (...) La crise de l'endettement du Tiers Monde qui a éclaté en 1982 est due à l'effet conjugué de la hausse subite des taux d'intérêt décidée par la réserve fédérale des Etats-Unis fin 1979, de la baisse des revenus d'exportation et de l'arrêt des prêts bancaires.*

*(...)*

*Le remboursement de la dette extérieure et intérieure est un formidable mécanisme de pompage des richesses créées par les salariés et les petits producteurs des pays du Tiers Monde vers les détenteurs nationaux des capitaux et vers les capitalistes du Nord.*

*(...)*

*Un grande partie de la dette contractée est illégitime. Les peuples du Tiers Monde ont largement remboursé la dette contractée avant la hausse des taux d'intérêt du début des années 1980 dont ils ne sont nullement responsables.*

*(...)*

*Il est urgent de dégager des pistes alternatives en prenant comme point de départ la satisfaction des besoins humains prioritaires pour la majeure partie de la population de la planète. Pour mettre en pratique les pistes alternatives, il est nécessaire de réaliser un décroisement entre les différents mouvements sociaux, de mettre en pratique un nouvel internationalisme et de repenser le projet émancipateur. »*

Eric Toussaint , « La Bourse ou la Vie », Edit. Luc Pire, 1998.

Des invités se consacrant à la question seront présents pour nous faire part de leurs expériences et de leurs enseignements à ce propos. Des organisations, telles que Attac France, l'Observatoire sur la Mondialisation et Commerce mondial, l'Appel des 600 ou les Marchés européennes, entre autres y seront invités pour exposer leur position sur la question de la dette qui apparaît comme fondamentale dans les relations Nord-Sud.

**Bloquez donc votre agenda !**  
**Le programme complet**  
**figurera dans le prochain numéro du journal.**

**Forum « La Bourse ou la vie »**  
**samedi 13 mars 1998**

# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous*

### **Qui sommes-nous ?**

Le collectif est constitué aussi bien de **personnes sans emploi** que de **travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

### **Genèse du projet**

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

### **Nos objectifs**

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

### **Que proposons-nous concrètement ?**

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

### **Comment nous contacter ?**

**Adresse** : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles  
**Téléphone** : 02 - 646.46.33  
**Fax** : 02 - 646.46.33  
**e-mail** : collectif.emploi@linkline.be  
**site internet** : <http://www.enter.org/solidarity>

### **Comment nous soutenir ?**

**abonnement** : 300 FB par an (6 numéros)  
**membre sympathisant** : 500 FB par an  
**membre effectif** : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)  
**membre d'honneur** : 2.000 FB par an ou plus  
**organisations** : 1.200 FB par an (ou plus selon possibilités)  
**numéro de compte** : 523 - 0800384 - 15

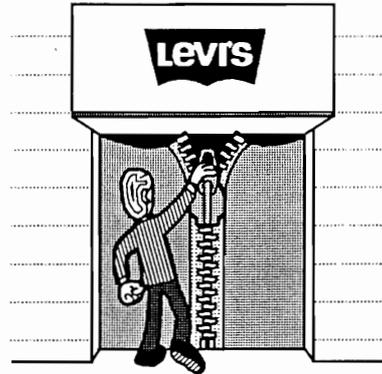
*Journal de Collette*

*Du 1er octobre  
au 30 novembre 1998*

B&B

Jeudi 1

*Le fabricant de jeans Levi's  
ferme trois usines en Belgique.*



Mardi 3

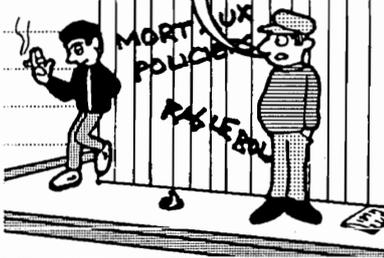
*Les sans papier commencent  
à occuper plusieurs églises.*



Samedi 7

*Un an après la mort de Saïd  
Charhi, rien n'a vraiment  
changé à Cureghem.*

Après l'opération Sécureghem  
de Vande Lanotte, ça a été  
l'opération Çadureghem.



Lundi 16

*Un constat: ce sont surtout  
les sénatrices qui plaident  
pour une politique plus  
humaine envers les illégaux.*

C'est que les femmes  
ont l'habitude d'héberger  
des sans papier.



Jeudi 19

*Un écolier lance un tournevis  
vers son professeur après  
avoir reçu un zéro à une  
interrogation.*

Je ne comprends pas. Après  
certaines interros, j'ai un de  
ces maux de tête!



Mardi 24

*Le procès contre treize  
syndicalistes des Forges de  
Clabecq débutera bientôt à  
Nivelles.*

Ici, comme au football, on ne  
peut utiliser que les pieds.



Mercredi 25

*L'ancien commissaire de  
Schaerbeek, Johan Demol,  
aurait planqué de la drogue  
"découverte" lors d'une rafle.*

Mais c'est du lait en poudre!

Houps, trompé de  
sachet! Ça explique la  
mort subite de mamie.



Jeudi 26

*Les banques alimentaires  
constatent une augmentation  
des pauvres: 82.000 en 1997  
contre 47.000 en 1991.*

Une croissance de  
la clientèle de  
30 % en 6 ans.  
Voilà une campagne  
réussie!

